

Édition 2025



50 SITES INDUSTRIELS LES PLUS ÉMETTEURS DE CO₂

Décarbonation :

qui s'engage, qui bloque ?

réseau
action
climat
france



N° ISBN : 978-2-919083-01-5
Septembre 2025

Autrices

Aurélié Brunstein
Responsable industrie lourde
au [Réseau Action Climat France](#)

Axèle Gibert
*Coordinatrice des réseaux prévention,
gestion des déchets et risques, impacts
industriels*
à [France Nature Environnement](#)

Margaux Morel
Responsable du pôle prévention
à [France Nature Environnement](#)

Relecteurs

Anna-Lena Rebaud
[Les Amis de la Terre France](#)

Juliette Renaud
[Les Amis de la Terre France](#)

Boris Jankowiak
[Climate Action Network Europe](#)

**Design graphique, illustrations
et mise en page,** [Guérolé Le Gal](#)

Photographie de couverture
Janusz Walczak / Unsplash

Réseau Action Climat

Mundo M,
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
01 48 58 83 92

reseauactionclimat.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source.

Ce rapport est financé par
[1% for the Planet France](#)



4

Résumé exécutif

6

Où en est la décarbonation de l'industrie ?

Focus sur les secteurs et les sites les plus émetteurs	8
Les 50 sites les plus émetteurs de CO ₂ en 2024	10
Les obstacles à la décarbonation de l'industrie	16

19

Soutenir et responsabiliser les entreprises

Soutien public à la décarbonation de l'industrie : état des lieux et limites	20
Bilan du soutien public aux 50 sites	21
Pour la transparence sur les aides aux entreprises	25
Contractualiser le soutien public aux entreprises	26

30

L'industrie au centre du jeu politique

Un lobbying industriel de plus en plus présent	31
Parmi les 50 sites, qui a le plus dépensé dans le lobbying ?	36
Sous la pression des industriels, la politique européenne se détourne des enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques	38
Pourquoi retarder la transition de l'industrie serait une erreur stratégique	40

42

Méthodologie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Cette troisième édition du rapport sur les 50 sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France dresse un état des lieux des émissions de ces installations et de l'industrie lourde pour 2024 tout en proposant un aperçu de l'avancement de leurs projets de décarbonation.

Au-delà du suivi de la décarbonation de l'industrie lourde française, ce rapport offre un éclairage sur les enjeux politiques de la transition écologique de l'industrie, en particulier le cadre réglementaire européen et français, ainsi que le soutien financier public à l'industrie. Depuis la dernière édition, l'industrie a imposé son influence dans les débats nationaux et européens, certains acteurs industriels n'hésitant pas à œuvrer en faveur d'un affaiblissement des ambitions et réglementations climatiques et environnementales.

À travers cette publication, le Réseau Action Climat poursuit son engagement à suivre de près les efforts de décarbonation de l'industrie, à évaluer l'efficacité de l'argent public mobilisé à cette fin, et à formuler des propositions pour garantir une transition juste et ambitieuse du secteur industriel. Ce travail est complété cette année par une analyse par France Nature Environnement du lobbying mené par les entreprises (modes d'actions et moyens) pour affaiblir les normes environnementales.

→ Les constats et recommandations du Réseau Action Climat

1 En 2024, l'industrie française reste le troisième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre, avec 62,4 Mt CO₂e, soit 16,9 % des émissions nationales. Après une baisse marquée en 2023, les émissions industrielles n'ont reculé que de 1,4 % en 2024, en grande partie à cause de la baisse de la production, et non grâce à des transformations structurelles des procédés industriels.

2 Les avancées concrètes restent inégales selon les secteurs. Dans les matériaux de construction, la baisse des émissions est essentiellement conjoncturelle, liée à un recul de la production plutôt qu'à une baisse de l'intensité carbone. Dans la sidérurgie, les émissions ont augmenté et l'acteur le plus émetteur du secteur, ArcelorMittal, a mis en pause ses projets de décarbonation. Le secteur de l'aluminium a également augmenté ses émissions du fait de la conjoncture. Le secteur de la chimie, en crise, affiche une stagnation voire une hausse des émissions sur plusieurs sites. Enfin, dans l'agro-alimentaire, malgré quelques initiatives, les émissions repartent à la hausse sur la majorité des sites les plus émetteurs. **Dans l'ensemble, les efforts engagés restent encore trop partiels pour constituer une décarbonation structurelle et durable.**

3

Le manque de visibilité budgétaire constitue un frein majeur à l'investissement des industriels qui ont besoin de garanties claires sur le soutien public à moyen et long terme. Ainsi, les révisions successives des enveloppes allouées et l'absence de trajectoire financière pluriannuelle entretiennent ce climat d'incertitude. Pour lever cet obstacle, **le Réseau Action Climat appelle à inscrire la décarbonation industrielle dans une planification industrielle cohérente ainsi que dans une loi de programmation des finances vertes.** Ce cadre permettrait de sécuriser les investissements nécessaires, d'aligner les politiques industrielles, énergétiques et climatiques, et d'ancrer la transition dans une vision stratégique de long terme, au service de l'intérêt général.

4

Ce rapport tente de dresser l'état des lieux de la dynamique de décarbonation des 50 sites industriels les plus émetteurs et des fonds engagés. **Néanmoins, l'accès à l'information reste très inégal selon les industriels, et il est aujourd'hui impossible d'avoir une vision claire de l'efficacité réelle des aides publiques et de l'avancement global du plan des 50 sites. La création d'un observatoire dédié aux sites industriels les plus émetteurs pour pallier ce déficit d'information et de pilotage est désormais indispensable.**

5

Face à la multiplication des annonces de suppressions d'emplois et de fermetures de sites industriels, à l'ampleur des aides publiques versées aux entreprises, et aux obstacles rencontrés par la société civile pour exercer un contrôle indépendant de l'efficacité de l'aide publique, faute de transparence et de lisibilité, **le Réseau Action Climat recommande la création d'un registre national des aides publiques.** À cette obligation de transparence s'ajoute celle de contractualiser l'aide

publique aux entreprises, quelle que soit sa forme. **Les conditions climatiques et sociales associées au versement d'aides publiques représentent un levier efficace pour garantir que les projets industriels soutenus soient alignés avec les objectifs climatiques et fassent l'objet d'un dialogue social permettant une transition juste.** Ces conditions peuvent empêcher que l'aide publique ne soit détournée de sa finalité pour servir des intérêts privés plutôt que l'intérêt général.

6

Alors que de nombreux industriels s'engagent dans la transition, certains grands acteurs exercent une influence croissante dans le débat public afin d'affaiblir les politiques de transition. Ce lobbying contribue à une instabilité réglementaire délétère pour les investissements nécessaires et pourrait avoir pour conséquence un coût économique et social plus important à moyen terme face aux effets de la crise climatique. Dans ce contexte, **le Réseau Action Climat appelle la puissance publique à garder l'intérêt général comme boussole politique face aux pressions du secteur privé.** Pour y parvenir, il est essentiel de renforcer les mécanismes de transparence et d'encadrement des relations entre décideurs publics et les entreprises. À ce titre, **nous recommandons le renforcement des compétences de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), l'élargissement du périmètre des acteurs concernés et des informations demandées aux représentants d'intérêts.**



OÙ EN EST LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE ?

Évolution des émissions
de l'industrie entre 2023
et 2024

-1,4%

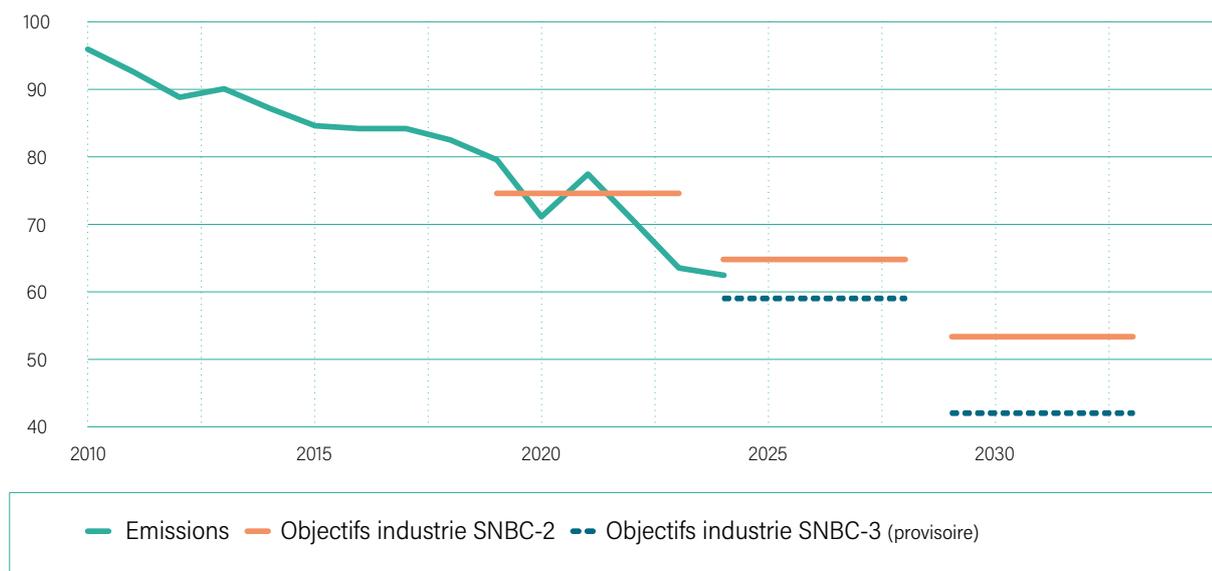
En France, en 2024, l'industrie reste le troisième secteur le plus émetteur en termes d'émissions nationales après les transports et l'agriculture, avec 62,4 Mt CO₂e^[1], soit 16,9 % des émissions nationales. La baisse des émissions de ce secteur économique a ralenti en 2024 avec seulement - 1,4 % par rapport à 2023 contre - 10,2 % entre 2023 et 2022. D'après le Haut Conseil pour le Climat^[2], la baisse des émissions du secteur devra être en moyenne trois fois plus importante que la tendance observée en 2024 pour atteindre les objectifs climatiques nationaux^[3].

La baisse insuffisante des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie reste par ailleurs avant tout conjoncturelle et ne traduit pas une décarbonation engagée et durable du secteur, selon la note de conjoncture 2025 de l'INSEE^[4]. L'institut précise que la diminution des émissions industrielles en 2024 s'explique principalement par une baisse de la production dans les secteurs industriels les plus émetteurs, sans réelle amélioration de l'intensité carbone des biens produits en France.

Par ailleurs, ce rapport se concentre sur les émissions industrielles produites sur le territoire français, alors même que les émissions liées aux biens industriels importés représentent aujourd'hui un enjeu tout aussi crucial. En 2023, plus de la moitié de l'empreinte carbone de la France – environ 56 %, soit 362 Mt CO₂e sur un total de 644 Mt CO₂e^[5] – provient de biens et services importés. L'analyse des seules émissions domestiques sous-estime donc considérablement l'impact réel de la consommation nationale.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂E DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET DE LA CONSTRUCTION EN FRANCE (MÉTROPOLE ET OUTRE-MER)

Source : CITEPA (2025)



1 CITEPA. (2025). Rapport Secten éd.2025. Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France / 1990-2024.

2 Haut Conseil pour le Climat. (2025). Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et à l'affaiblissement du pilotage. Rapport annuel 2025.

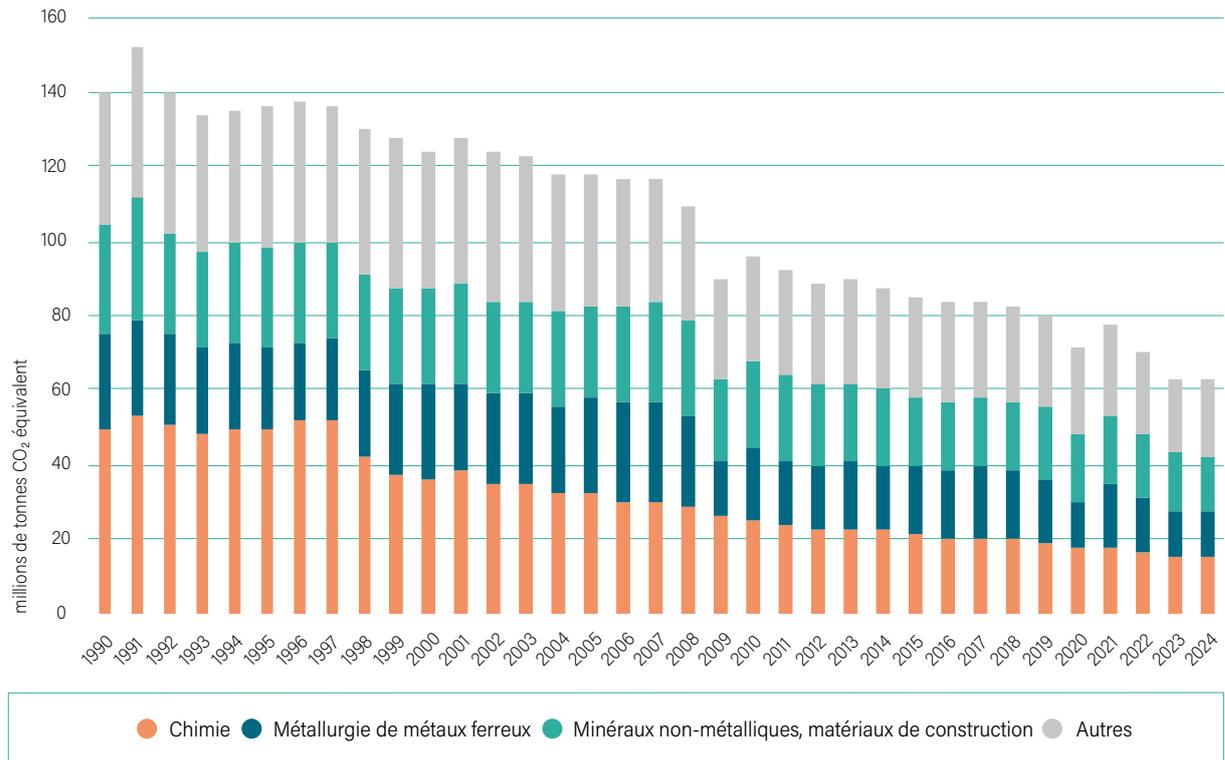
3 Objectifs inscrits dans la 3^e version de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

4 Note de conjoncture de l'INSEE : Éclairage – En 2025, les émissions de gaz à effet de serre de la France baisseraient d'environ 1 %, principalement en raison du recul de l'activité dans les industries émettrices.

5 Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique. (2024). Émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone de la France : une baisse significative en 2023.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO₂E DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET DE LA CONSTRUCTION EN FRANCE (MÉTROPOLE ET OUTRE-MER)

Source : CITEPA (2025)



01. Focus sur les secteurs et les sites les plus émetteurs

Les secteurs industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre appartiennent à ce qu'on appelle l'industrie lourde, de transformation de matières premières, qui repose grandement sur les énergies fossiles nécessaires à la fois pour atteindre de très hautes températures et pour alimenter certaines réactions chimiques.

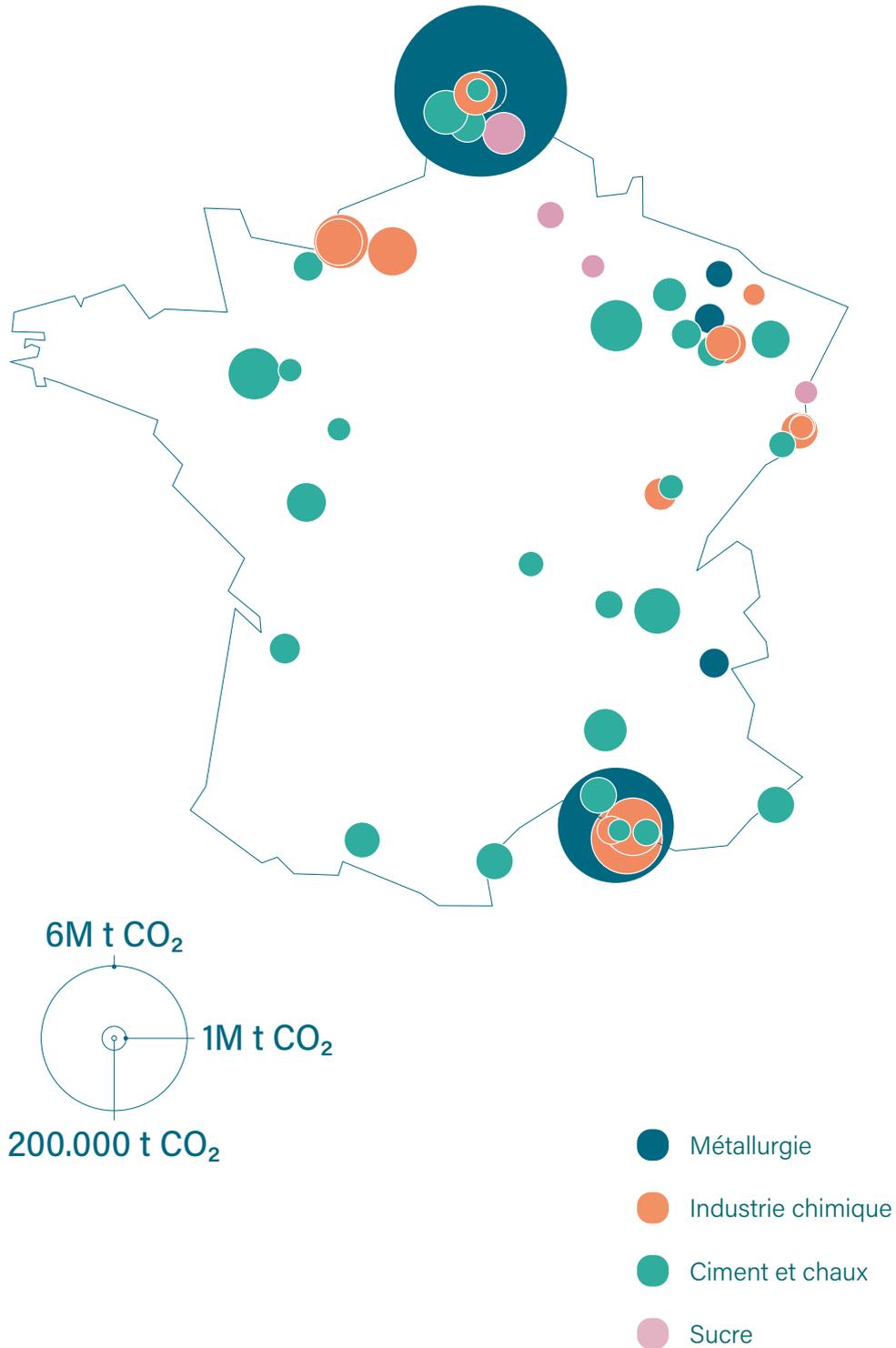
Du fait de la concentration des émissions de gaz à effet de serre sur les grands sites de l'industrie lourde, le gouvernement a initié en novembre 2022 le « plan des 50 sites », ciblant les

50 sites industriels français les plus émetteurs, qui représentent 55 % des émissions industrielles en France. À cette occasion, le Président de la République avait convoqué à l'Élysée les représentants de ces sites pour leur demander d'établir, en partenariat avec l'État, des trajectoires de décarbonation ambitieuses. L'objectif affiché était de réduire de moitié les émissions issues de l'industrie en dix ans en s'alignant sur la neutralité carbone visée pour 2050.

À l'issue d'un dialogue approfondi, 32 contrats de transition écologique^[1] ont été signés en novembre 2023, engageant les entreprises à des trajectoires de décarbonation ambitieuses.

1 Réseau Action Climat. 2024. Pour les 50 sites industriels les plus émetteurs de CO₂, le contrat n'est pas rempli.

LA PLUPART DE CES SITES SE CONCENTRENT DANS LES BASSINS INDUSTRIELS DE DUNKERQUE, FOS-SUR-MER, LE HAVRE-ROUEN ET DU GRAND EST



02. Les 50 sites les plus émetteurs de CO₂ en 2024

	Entreprise	Site	Secteur [1]	Émissions 2024[2]	Évolution 2023*2024	Évolution 2019*2023	Effectif moyen	Aides publiques
1	ArcelorMittal	Dunkerque (59)	Métal.	8 500	+11,0%	-29,6%	1000-4999	B/C/D
2	ArcelorMittal	Fos-sur-Mer (13)	Métal.	3 868	-30,6%	-52,6%	1000-4999	A/B/C/D
3	Naphtachimie	Lavéra (13)	Chim.	1 423	+12,8%	-0,1%	200-499	B/C/D
4	LyondellBasell Berre	Berre (13)	Chim.	942	-4,2%	-13,3%	500-999	C/D
5	TotalEnergies	Gonfreville (76)	Chim.	855	-11,2%	-15,0%	500-999	A/C/D
6	Lafarge Ciments	Saint-Pierre-La-Cour (53)	Cim.	785	-4,4%	-10,0%	100-199	A/D
7	Ciments Calcia	Couvrot (51)	Cim.	783	+26,7%	+4,0%	100-199	B/D
8	LAT Nitrogen	Grand-Quevilly (76)	Chim.	701	+3,4%	-0,9%	200-499	B/C/D
9	Vicat	Montalieu (38)	Cim.	622	-15,5%	-20,6%	500-999	A/D/F
10	Yara France	Le Havre (76)	Chim.	614	-14,1%	+11,4%	100-199	A/C/D/F
11	Chaux et Dolomies du Boulonnais - Lhoist	Réty (62)	Cim.	545	+17,1%	-11,8%	50-99	D/E
12	Lafarge Ciments	Le Teil (07)	Cim.	540	-6,5%	-2,3%	100-199	D/E
13	Versalis France	Mardyck (59)	Chim.	522	+23,2%	-14,5%	200-499	C/D
14	Roquette Frères	Lestrem (62)	Agro.	492	1,9%	-13,2%	1000-4999	A/B/D/F
15	Aluminium Dunkerque	Dunkerque (59)	Métal.	484	0% [3]	-6,8% [4]	500-999	A/B/C/D
16	Ciments Calcia	Airvault (79)	Cim.	455	-6,6%	-17,3%	100-199	A
17	Solvay	Dombasle (54)	Chim.	452	-10,4%	-24,3%	200-499	B/D
18	EQIOM	Heming (57)	Cim.	424	+2,5%	-18,5%	100-199	D
19	Vicat	Peille (06)	Cim.	399	-8,5%	+13,6%	50-99	A/D
20	Lafarge Ciments	Port-la-Nouvelle (11)	Cim.	394	+3,2%	-21,0%	50-99	A
21	LAT Nitrogen	Ottmarsheim (68)	Chim.	387	+93,2%	-16,5%	200-499	C/D
22	Lafarge Ciments	Martres-Tolosane (31)	Cim.	369	-7,3%	-19,9%	100-199	A/E
23	EQIOM	Lumbres (62)	Cim.	367	-15,3%	-38,7%	100-199	A/D/E
24	Ciments Calcia	Beaucaire (30)	Cim.	362	-9,0%	-30,2%	100-199	B
25	Novacarb - Humens	Laneuveville-devant-Nancy (54)	Chim.	332	-10,8%	-32,4%	200-499	A/B/D
26	Carrières et fours à chaux de Dugny - Lhoist	Dugny-sur-Meuse (55)	Cim.	330	+6,9%	-7,0%	50-99	/
27	Syensqo	Tavaux (39)	Chim.	301	-4,4%	-27,4%	50-99	A/F

1 Secteurs d'activités : Métallurgie - Chimie - Ciment et chaux - Agro-alimentaire

2 Les GES ici comptabilisés sont ceux déclarés à l'EU-ETS soit le dioxyde de carbone CO₂, protoxyde d'azote N₂O et les perfluorocarbures.

3 Les émissions de ce site pour l'année 2024 ne sont pas encore connues.

4 En l'absence de données pour 2024, variation calculée entre 2019 et 2023.



	Entreprise	Site	Secteur [1]	Émissions 2024 [2]	Évolution 2023*2024	Évolution 2019*2023	Effectif moyen	Aides publiques
28	Vicat	Xeuilley (54)	Cim.	288	-5,2%	+8,1%	50-99	A/D
29	Ciments Calcia	Bussac-Forêt (17)	Cim.	274	+234,0%	-37,8%	100-199	A
30	Saint-Gobain PAM	Pont-à-Mousson (54)	Métal.	263	-9,5%	-36,3%	200-499	A/B/D
31	Trimet	Saint-Jean-de-Maurienne (73)	Métal.	259	+23,4%	-8,8%	500-999	A/B/D
32	Société des fours à chaux de Sorcy - Lhoist	Sorcy (55)	Cim.	256	-6,1%	-26,6%	100-199	A/D
33	Ciments Calcia	Ranville (14)	Cim.	255	-4,4%	-11,7%	50-99	A/D
34	Lafarge Ciments	Val d'Azergues (69)	Cim.	227	+3,0%	-12,1%	50-99	D
35	Lyondell Chimie France	Fos-sur-Mer (13)	Chim.	224	+5,2%	+4,4%	200-499	B/C/D
36	Tereos France	Origny-Sainte-Benoîte (02)	Agro.	215	+6,0%	-12,2%	200-499	A/D/F
37	ArcelorMittal	Florange (57)	Métal.	212	+6,7%	-34,8%	1000-4999	D
38	Holcim	Altkirch (68)	Cim.	201	-5,7%	-17,6%	100-199	C/D
39	Lafarge Ciments	La Malle (13)	Cim.	199	-34,1%	-55,3%	100-199	A/C/D
40	Vicat	Crechy (03)	Cim.	186	-2,6%	-3,7%	50-99	D
41	Butachimie	Chalampé (68)	Chim.	185	+62,9%	-23,7%	200-499	C
42	EQIOM	Rochefort-sur-Nenon (39)	Cim.	175	-25,7%	-37,9%	50-99	
43	Alsachimie	Chalampé (68)	Chim.	162	-25,0%	-56,2%	500-999	B/C/D
44	Cristal Union	Bazancourt (51)	Agro.	161	+20,7%	-28,9%	200-499	A/B/D/F
45	Ciments Calcia	Villiers-au-Bouin (37)	Cim.	161	-25,8%	-39,6%	50-99	/
46	Lhoist France Ouest	Neau (53)	Cim.	159	+2,1%	-28,3%	50-99	D
47	Tereos Starch & Sweeteners Europe	Marckolsheim (67)	Agro.	156	-0,8%	+10,2%	500-999	A/D
48	Imerys Aluminate	Dunkerque (59)	Cim.	143	+4,5%	-13,3%	50-99	B/C/D
49	Arkema	Carling Saint-Avold (57)	Chim.	141	+10,3%	-9,4%	200-499	A
50	Imerys Aluminate	Fos-sur-Mer (13)	Cim.	140	-10,8%	-8,4%	100-199	C/D

Lauréat appel à projet (AAP) France Relance	A
Lauréat appel à projet (AAP) France 2030	B
Site implanté dans une Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBAC) France 2030	C
Site implanté dans un territoire bénéficiaire du Fond de Transition Juste européen	D
Fond Innovation européen	E
Aides des agences de l'eau	F

MINÉRAUX ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Le secteur des minéraux et matériaux de construction est celui qui a le plus diminué ses émissions en 2024 avec $-0,95 \text{ Mt CO}_2\text{e}$, soit $-5,9 \%$ [1]. Cette baisse des émissions est cependant concomitante avec une baisse de la production du secteur de 9% [2]. Ainsi, la baisse des émissions de ce secteur en 2024 est principalement conjoncturelle.

Dans l'industrie des matériaux de construction, nous ciblons en priorité le ciment et la chaux, qui représentent 24 des 50 sites industriels les plus émetteurs en 2024. En 2024, les émissions des cimenteries françaises inscrites au marché européen du carbone ont diminué de $3,8 \%$ par rapport à 2023, tandis que les émissions des sites de production de chaux ont augmenté de $4,5 \%$. D'après l'INSEE[3], l'indice de production industrielle annuel[4] pour le secteur ciment et chaux a diminué de 8% entre 2024 et 2023 tandis que la production de ciment a baissé de 8% d'après le CITEPA[5]. Bien que la filière affirme avoir diminué l'intensité carbone du ciment produit[6], les données montrent que la baisse des émissions observée en 2024 résulte avant tout du recul de la production, et non d'une transformation structurelle des procédés.

En outre, le Haut Conseil pour le Climat alerte dans son rapport annuel sur le fait que l'importation de clinker (composant à la base du ciment, dont la production est fortement émettrice de gaz à effet de serre) augmente et pourrait expliquer de futures baisses artificielles des émissions du secteur.

Parmi les 4 cimenteries présentes en France, seul Heidelberg-CEM a augmenté ses émissions en France en 2024, de $1,5 \%$ par rapport à 2023, ce qui n'augure pas d'une décarbonation encore effective. L'entreprise est par ailleurs en pleine restructuration de ses activités : l'industriel a annoncé la fermeture des sites de Beffes et Villiers-au-Bouin pour octobre qui concerne 170 salariés. Des chantiers de décarbonation sont néanmoins en cours, tels que la nouvelle cimenterie en construction à Airvault.

Le cimentier Eqiom a réduit ses émissions de $10,7 \%$ entre 2023 et 2024, plus particulièrement les sites de Rochefort-sur-Nenon (baisse probablement expliquée par l'arrêt du four pendant 5 semaines) et Lumbres. Le site d'Heming a lui augmenté ses émissions de $2,5 \%$. À Lumbres, la construction d'un four « bas-carbone » est en cours, fonctionnant à l'aide de combustibles « alternatifs » : des déchets, du biogaz et du gaz fossile. Bénéficiant de fonds publics français et européens, le projet semble pourtant loin d'être exemplaire puisqu'il a fait l'objet d'une enquête journalistique[7] dénonçant des violations du Code du travail. Le site d'Heming fait actuellement l'objet de deux projets de modernisation et d'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de production.

Vicat a réduit ses émissions en France de $9,6 \%$ entre 2023 et 2024. L'industriel a déjà achevé des projets de décarbonation, tels qu'une usine de production d'argile activée à Xeuilley ou de substitution des énergies fossiles à Peille. Des projets de décarbonation profonde, reposant notamment sur le captage de carbone, sont en cours d'étude.

Lafarge-Holcim a réduit ses émissions de $6,8 \%$ entre 2023 et 2024 alors que des premiers projets de décarbonation ont été déployés sur les sites de Saint-Pierre-La-Cour et Martres-Tolosane. En revanche les sites de Port-la-Nouvelle et Val d'Azergues affichent des émissions en hausse en 2024.

1 Les données d'émissions sectorielles sont reprises de l'étude Secten du CITEPA de 2025.

2 Haut Conseil pour le Climat. (2025). *Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et à l'affaiblissement du pilotage*. Rapport annuel 2025.

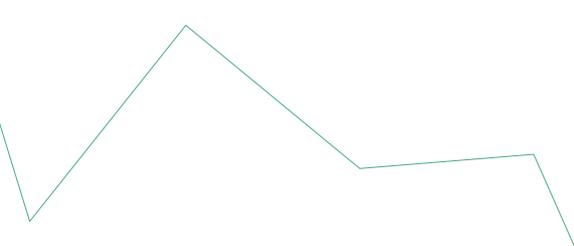
3 INSEE. (2025). *Séries Indices de la production industrielle*.

4 Instrument statistique de suivi de l'activité industrielle basé sur des données collectées via les enquêtes de branches.

5 CITEPA. (2025). *Note préalable sur les résultats Secten*, édition 2025.

6 Les Echos. (2025). *Décarbonation : les cimenteries vont plus vite que prévu*.

7 L'Humanité. (2025). *Eqiom : K6, le « chantier modèle » de la décarbonation qui carbure aux travailleurs chinois*.



Enfin, le chaufournier Lhoist, dont la plupart des projets de décarbonation repose sur le captage de carbone, n'a pas encore entamé sa décarbonation profonde, en atteste l'augmentation de 10,7 % des émissions de ses sites en France.

FER ET ACIER

La métallurgie des métaux ferreux a augmenté ses émissions de 1,6 % en 2024 après une sévère chute des émissions en 2023 (-18 %) principalement causée par un contexte économique défavorable au secteur.

Aujourd'hui, la sidérurgie française et européenne pâtit encore de la baisse de la demande et des surcapacités mondiales, principalement issues de la Chine et de l'Inde (d'ici 2027, 58 % des nouvelles capacités de production d'acier seront en Asie[1]). D'après l'OCDE, cette surcapacité devrait continuer de s'aggraver au moins jusqu'en 2027. De plus, l'augmentation des droits de douane américains sur l'acier risque de reporter les capacités mondiales sur le marché européen[2], aggravant la pression concurrentielle qui pèse sur la sidérurgie européenne.

Malgré un contexte économique toujours défavorable, la production d'acier a augmenté de 7,6 % [3] en 2024 en France, après une chute de 17,5 % en 2023.

En France, le plus gros émetteur de gaz à effet de serre de l'industrie est ArcelorMittal, dont les émissions en France représentaient en 2024 20 % des émissions industrielles nationales. L'industriel a réduit ses émissions en France de 6,3 % en 2024[4]. Cette tendance est principalement induite par une baisse de 31 % des émis-

sions du site de Fos-sur-Mer qui ne fonctionne désormais plus qu'avec un seul haut-fourneau depuis l'automne 2023, et la mise en service d'un nouveau four dédié au recyclage de l'acier. Le site de Dunkerque, site industriel le plus émetteur de gaz à effet de serre de France, a, lui, vu ses émissions augmenter de 11 % en 2024.

Fin 2024, ArcelorMittal a suspendu ses projets de décarbonation en Europe – dont le projet d'acier à base d'hydrogène vert à Dunkerque – avançant une absence de garanties politiques suffisantes sur la compétitivité de l'acier européen. En avril 2025, le groupe a ensuite annoncé un plan social touchant environ 636 postes en France, qu'il justifie par la baisse de la demande et par la concurrence étrangère. Il appelle alors à une mise en œuvre rapide du plan d'action acier et métaux de l'UE (quotas d'importation, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières). En mai, ArcelorMittal a toutefois annoncé un nouveau projet, moins ambitieux, de décarbonation du site de Dunkerque basé sur un four électrique. Ce nouvel investissement reste toutefois conditionné à l'application effective des mesures de protections européennes annoncées.

Le fleuron national de la fonte, Saint-Gobain PAM, a réduit les émissions de son site Pont-à-Mousson de 9,5 % en 2024. Le site a notamment investi ces dernières années dans des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique[5] ainsi que dans un four électrique permettant de réduire l'utilisation du haut-fourneau[6]. L'entreprise poursuit sa décarbonation en France avec la construction de deux fours électriques à Foug.

1 OCDE. (2025). *OECD Steel Outlook 2025*.

2 Financial Times. (2025). *EU hit by surge in steel imports as US tariffs divert shipments*.

3 La Tribune de la Sidérurgie. (2025). *Production d'acier brut / UE : volumes records en 2024*.

4 Donnée basée sur les émissions du groupe déclarées au marché carbone européen.

5 <https://www.saint-gobain.com/fr/news/pam-plein-gaz-sur-la-reduction-de-consommation-denergie>

6 <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/thor-vulcain-saint-gobain-pam-implore-les-dieux-de-la-decarbonation-142803/>

MÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX

D'après le CITEPA[1], les émissions du secteur ont augmenté de 4,4 % en 2024. Ces émissions sont principalement portées par les usines d'aluminium. Celles de Trimet (Saint-Jean-de-Maurienne) ont bondi de 23 % après un redémarrage de cuves d'électrolyse mises à l'arrêt en 2023, tandis que les données d'Aluminium Dunkerque ne sont pas encore publiées.

Le secteur de l'aluminium est par ailleurs porté par une conjoncture favorable en 2024 (+8,8 % de variation de l'indice de production industrielle du secteur d'après l'INSEE). Pour ce secteur, la décarbonation n'est donc pas complètement enclenchée, d'autant plus que le secteur attend encore le développement de solutions de décarbonation profondes, telles que la technologie d'anode inerte.

Des projets sont néanmoins en cours pour décarboner les deux alumineries françaises, Aluminium Dunkerque a inauguré en mai 2025 un four dédié à la fabrication d'aluminium recyclé et participe au projet C4Capture de démonstrateur d'une technologie de captage de carbone adaptée à la production d'aluminium. Trimet participe également à ce projet en parallèle de projets d'électrification des fours et d'amélioration de l'efficacité énergétique des électrolyseurs.

CHIMIE

D'après le CITEPA, les émissions du secteur de la chimie ont augmenté de 0,94 % en 2024 et restent à un niveau historiquement bas. L'arrêt de la progression du secteur dans la réduction de ses émissions en fait le secteur le plus émetteur de l'industrie. En termes de conjoncture économique, les volumes de production ont reculé de 0,3 %[2] en France en 2024. La crise que rencontre le secteur de la chimie se poursuit dans un contexte de faible demande, des prix élevés de l'énergie (notamment du gaz fossile) en Europe, des surcapacités mondiales et du risque de reconfiguration du marché mondial avec l'augmentation des tarifs douaniers américains[3]. Dans ce contexte, de nombreuses annonces de fermetures de sites chimiques ou d'unités de production ont marqué l'actualité industrielle des derniers mois : arrêt du vapocraqueur ExxonMobil à Gravenchon, arrêt de la production d'ammoniac de LAT Nitrogen à Grandpuits, arrêt de la production de vanilline de Syensqo à Saint-Fons, arrêt de la production d'acide trifluoroacétique de Solvay à Salindres, restructuration des activités des sites WeylChem Lamotte à Trosly-Breuil et Domo Chemicals à Saint-Fons.

Cette crise s'est imposée comme un sujet majeur du débat politique, illustrée par la mise en redressement judiciaire de Vencorex puis sa reprise partielle par son concurrent chinois Wanhua — une situation qui fait redouter l'effondrement de l'écosystème industriel isérois qui en dépend.

À l'échelle des 50 sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre, on constate l'augmentation des émissions de plusieurs sites, après des baisses conséquentes en 2023, symptômes de la crise traversée par le secteur qui s'est vraisemblablement stabilisée en 2024 : c'est notam-

1 Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique

2 France Chimie. (2025). *La Chimie prise en étau entre les États-Unis et la Chine.*

3 Techniques de l'ingénieur. (2025). *Chimie : une filière française sous pression.*

ment le cas du site Versalis à Mardyck dont les émissions ont augmenté de 23 % en 2024 après une année 2023 caractérisée par un niveau de production au plus bas en raison d'un redémarrage tardif après l'arrêt de 2022 et d'un fonctionnement à 5 fours au lieu de 6^[1]. De même, le site LAT Nitrogen d'Ottmarsheim a augmenté ses émissions de 93 % en 2024 après avoir vu ses émissions réduites de moitié en 2023. Le site Butachimie à Chalampé affiche quant à lui une augmentation de ses émissions de 63 % en 2024 après des émissions au plus bas en 2023, avec une usine qui ne tourne encore qu'à 40 % de ses capacités de production en mai 2025^[2]. Le site Arkema de Carling Saint-Avold, qui ne fait historiquement pas partie du plan des 50 sites les plus émetteurs, rejoint les 50 sites les plus émetteurs de 2024 et affiche une augmentation de ses émissions de 10 % en 2024. Enfin, le site Naphtachimie à Lavéra affiche une augmentation des émissions de 12,8 % en 2024 pour revenir au niveau d'émissions de 2019 et 2022.

La reprise des activités sur ces sites, accompagnée d'une hausse des émissions, montre que celles-ci restent encore étroitement liées aux volumes de production. La décarbonation structurelle du secteur n'est pas encore complètement engagée.

D'autres acteurs du secteur poursuivent néanmoins la baisse de leurs émissions en 2024, c'est le cas du site pétrochimique TotalEnergies à Gonfreville (-11 %), de Yara au Havre (-14 %), Solvay à Dombasle (-10 %), Novacarb à Laneuveville-devant-Nancy (-11 %), Syensqo à Tavaux (-4 %) et Alsachimie à Chalampé (-25 %).

Ces baisses d'émissions peuvent s'expliquer par des projets de décarbonation effectifs, ou en cours dans plusieurs sites chimiques en France : à Grand-Quevilly, LAT Nitrogen installe un nouveau catalyseur destiné à réduire les émissions de protoxyde d'azote. À Dombasle, Solvay prévoit de remplacer ses chaudières à

charbon par une chaufferie alimentée en combustibles solides de récupération (CSR), une démarche similaire à celle engagée par Yara au Havre et Alsachimie à Chalampé, qui ont mis en service ce type d'installation en 2024. Ces équipements peuvent avoir contribué à la baisse des émissions observée sur ces sites cette même année. De son côté, Novacarb a remplacé une première chaudière à charbon par une chaudière à biomasse et déployé des projets d'électrification et d'efficacité énergétique en 2023, ce qui pourrait expliquer la baisse des émissions constatée en 2024. Enfin, le site de Syensqo à Tavaux a remplacé le charbon par du gaz fossile pour sa production de chaleur en 2024, ce qui pourrait avoir contribué à la baisse constatée des émissions du site.

Néanmoins, peu d'investissements ont été réellement engagés par les industriels pour les projets de décarbonation profonde reposant sur des transformations structurelles des procédés industriels. Le projet Eco2Normandy, porté notamment par LAT Nitrogen au Grand-Quevilly et Yara au Havre, prévoit le captage et le stockage de CO₂ à horizon 2030. Yara envisage l'installation d'électrolyseurs pour produire de l'hydrogène vert, en substitution de l'hydrogène fossile actuellement utilisé dans ses procédés de production d'ammoniac. Il en est de même pour TotalEnergies à Gonfreville dans le cadre du projet Normand'Hy avec Air Liquide. À Lavéra, Naphtachimie anticipe un projet de remplacement progressif du gaz fossile utilisé dans les fours de vapocraquage par du biogaz ou de l'hydrogène, ainsi que l'électrification de ses installations à partir de 2028. De son côté, LAT Nitrogen à Ottmarsheim porte également un projet d'électrolyse de l'eau pour produire de l'hydrogène bas-carbone, actuellement en phase d'étude.

Enfin, deux sites présentent une situation plus incertaine, avec des projets de décarbonation actuellement en suspens du fait de leur processus de cession en cours : il s'agit de Lyondell-Basell à Berre, et de Versalis à Mardyck, dont le vapocraqueur est inclus dans un projet de cession annoncé en 2024 par la maison mère Eni.

1 Versalis France. (2023). Bilan activité 2023.

2 L'usine nouvelle. (2025). Sur la plateforme de Chalampé, Butachimie, confronté à des difficultés structurelles, tourne au ralenti.

AGRO-ALIMENTAIRE

D'après le CITEPA, le secteur de l'agro-alimentaire a réduit en 2024 ses émissions de 4,3 %. Ce n'est cependant pas une tendance que l'on retrouve dans les représentants de ce secteur parmi les 50 sites les plus émetteurs : Roquette Frères à Lestrem, Tereos à Origny-Sainte-Benoîte et Cristal Union à Bazancourt ont tous vu leurs émissions augmenter en 2024 après des années précédentes moins émettrices. Seul Tereos à Marckolsheim a diminué ses émissions (-0,8 %) en 2024. Ces résultats s'expliquent notamment par une conjoncture relativement favorable pour la production d'amidon^[1], de sucre et d'alcool^[2] en France en 2024.

Parmi ces acteurs, seul Cristal Union semble avoir déjà fait un pas vers la décarbonation de ses procédés avec des fours alimentés à la biomasse depuis 2022. Roquette Frères et Tereos à Origny-Sainte-Benoîte prévoient des chaudières à biomasse et CSR pour 2027.

CONCLUSION

Si certains industriels ont déjà mis en œuvre des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique ou de substitution aux énergies fossiles, les projets de décarbonation profonde — tels que l'évolution des modèles d'affaires vers la circularité et l'électrification directe, voire indirecte (hydrogène vert) demeurent, pour la plupart, à l'état d'étude et ne font pas encore l'objet de décisions d'investissement concrètes. Par ailleurs, la sobriété énergétique et en matières premières, levier de décarbonation incontournable, est encore trop peu

mobilisée. Dans ce contexte, il demeure difficile d'évaluer les effets réels de la décarbonation en cours : les émissions industrielles restent fortement corrélées aux niveaux de production, un lien d'autant plus visible dans le contexte économique actuel.

03. Les obstacles à la décarbonation de l'industrie

La baisse globale des émissions de l'industrie s'explique avant tout par la conjoncture économique bien que certains industriels aient néanmoins amorcé des démarches concrètes en vue de décarboner en profondeur leurs activités. On peut donc s'attendre, dans les années à venir, à une décorrélation plus marquée entre niveaux de production et émissions mais toutefois insuffisante étant donné les nombreux projets annoncés encore en attente de décisions finales d'investissement, freinés par un contexte économique, réglementaire et politique incertain — incitant parfois les industriels à adopter une posture attentiste.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉFAVORABLE

La décarbonation de l'industrie européenne s'inscrit dans un contexte international marqué par une intensification des politiques industrielles concurrentes. Aux États-Unis, l'Inflation Reduction Act (IRA) a mobilisé des soutiens massifs à la transition pendant plus de trois ans jusqu'au retour de Donald Trump à la Maison Blanche, attirant capitaux et projets hors d'Europe. En Chine, le plan « Made in China 2025 »

1 Variation de l'indice de production industrielle en 2024 : +1,55 % par rapport à 2023. Donnée INSEE.

2 Pleinchamp. (2025). *Sucre de betterave et de canne : la France en tête avec 4,58 millions de tonnes produites en 2024-2025*.

a porté un fort soutien en faveur du développement des industries stratégiques. Enfin, les droits de douane instaurés sous Trump finissent de déstabiliser les marchés mondiaux. Les industriels européens peinent à rester compétitifs face à ces politiques industrielles et commerciales. À ces contraintes s'ajoutent une baisse de la demande en matériaux, lié au ralentissement des secteurs de la construction^[1] et de l'automobile^[2] en France, ainsi qu'un contexte de surcapacités mondiales, notamment dans l'acier et les produits chimiques.

À ces tensions économiques et commerciales s'ajoutent enfin des incertitudes énergétiques majeures, qui peuvent retarder la décarbonation des industries énérgo-intensives. En effet, pour engager des investissements, les industriels ont besoin de visibilité sur la disponibilité et les prix de l'électricité à moyen terme, un enjeu devenu particulièrement critique avec la fin du dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) à la fin de l'année, qui permettait aux entreprises de bénéficier d'un tarif régulé pour une part de leur consommation. Les négociations avec EDF sur les dispositifs en relais sont toujours en cours pour de nombreux sites électro-intensifs, créant une incertitude qui freine les décisions d'investissement.

LE STOP AND GO RÉGLEMENTAIRE

Alors que l'industrie a besoin d'une trajectoire claire et stable pour planifier sa transformation, les signaux contradictoires émis par les institutions, souvent à la demande de certains industriels – comme la remise en cause des réglementations phares du Pacte Vert avec les différents Omnibus de « simplification », ou en-

core le Projet de loi de Simplification à l'échelle nationale – créent un climat d'incertitude qui décourage les investissements de long terme et fragilise la structuration de filières essentielles à la transition, comme celle des énergies renouvelables, tout en pénalisant les entreprises qui ont déjà engagé les transformations nécessaires, par exemple sur la base des signaux envoyés par le paquet législatif « Fit-for-55 » négocié lors du dernier cycle européen.

Ces reculs réglementaires alimentent le doute chez les industriels quant à la constance de l'engagement de l'État en faveur de la décarbonation, et fragilisent la confiance des citoyens dans les institutions et leur capacité à maintenir le cap des objectifs climatiques. Faute de signaux clairs, stables et crédibles sur la priorité donnée à la transition écologique — qu'il s'agisse de soutien public, d'orientation de la commande publique vers les produits bas carbone ou de trajectoires réglementaires prévisibles — les entreprises n'engageront pas les transformations lourdes et structurelles qu'exige la décarbonation profonde, alors même que la durée de ces transformations exigerait un démarrage rapide pour ne pas mettre en péril les objectifs en matière de climat.

LE FLOU BUDGÉTAIRE

Au manque de volonté politique à poursuivre la planification écologique entamée, s'ajoute une incertitude grandissante quant à la capacité de l'État à soutenir durablement la transition industrielle, dans un contexte de contraintes budgétaires de plus en plus fortes. Les industriels attendent des garanties de soutien stable pour engager des investissements longs, capitalistiques et donc fortement risqués.

1 Direction Générale du Trésor. (2025). *Flash conjoncture France – Un zoom sur l'investissement en construction des entreprises et administrations publiques.*

2 Le Monde. (2024). *Le Mondial de l'automobile s'ouvre sur fond de conjoncture difficile.*



RECOMMANDATIONS

Dans ce contexte défavorable à la transition de l'industrie française, les politiques publiques suivantes sont désormais indispensables :

1 UNE PLANIFICATION INDUSTRIELLE, JUMELLE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Dans la situation actuelle, la planification industrielle s'impose comme un levier stratégique pour surmonter les obstacles à la réindustrialisation de la France et à la décarbonation de son industrie. **Face aux incertitudes économiques et politiques qui freinent les investissements industriels, une planification industrielle cohérente et ambitieuse offrirait une visibilité à moyen et long terme, tout en orientant les efforts productifs vers des objectifs d'intérêt général.**

Elle jouerait un rôle clé en coordonnant les investissements massifs nécessaires pour répondre aux grands enjeux actuels qui exigent des arbitrages coûteux : transition écologique et énergétique, souveraineté économique, relocalisation industrielle et progrès social. Une telle planification garantirait la cohérence entre politiques climatique, énergétique et industrielle. Elle devrait également s'articuler avec la stratégie industrielle européenne en cours d'élaboration dans le cadre du Pacte pour une industrie propre, afin de coordonner les secteurs stratégiques à l'échelle continentale. En parallèle, elle devra prendre en compte les spécificités des territoires et des bassins industriels français.

La planification est d'autant plus indispensable que l'industrie s'inscrit dans des cycles d'investissement longs, difficilement compatibles avec les temporalités politiques et financières plus courtes. Elle permettrait ainsi de débloquer de nombreux projets en assurant un cadre stable et prévisible pour les acteurs économiques, tout en garantissant la poursuite des objectifs de transition écologique.

Cette planification industrielle doit cependant reposer sur une vision partagée de l'avenir, d'un modèle de société, fruit d'un débat démocratique, dans lequel les citoyennes et citoyens ont toute leur place. Elle doit aussi impliquer largement toutes les parties prenantes, notamment dans les processus de décision relatifs à la stratégie industrielle du pays.

Pour cela, l'État doit regagner les compétences nécessaires au pilotage de telles politiques industrielles[1] afin de corriger l'asymétrie d'information entre les pouvoirs publics et les industriels et ainsi réduire le risque de capture réglementaire par des intérêts privés et tendre vers une industrie véritablement au service de la société.

Le Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan apparaît comme l'institution la plus à même de traduire les arbitrages entre transition écologique, compétitivité économique et souveraineté en orientations stratégiques dignes de constituer le socle d'une planification industrielle.

2 SANCTUARISER LES CRÉDITS PUBLICS DÉDIÉS À L'INDUSTRIE SUR LE LONG TERME

Dans le même esprit, et à plus courte échéance, le Réseau Action Climat plaide pour l'adoption d'une loi de programmation des finances vertes, qui viendrait donner un cadre pluriannuel structurant à l'action publique en faveur de la transition écologique. **Une telle loi permettrait de définir des engagements financiers publics à moyen terme en faveur de l'industrie, capables de donner de la visibilité aux entreprises, leur permettant d'engager les investissements importants nécessaires à la décarbonation.** Un tel dispositif permettrait à l'Etat de pleinement jouer son rôle de planificateur de la décarbonation, en soutenant l'industrie dans les investissements importants qui ne seront pas rentables à court terme.

1 Institut Avant-Garde. (2025). *Une mise en perspective historique du renouveau des politiques industrielles.*



SOUTENIR ET RESPONSABILISER LES ENTREPRISES

Face aux investissements massifs requis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les industriels ont besoin du soutien financier de l'État et de l'Union Européenne. Mais pour garantir un réel retour sur investissement pour la société et une transition écologique juste, il est indispensable de conditionner l'aide publique à des critères écologiques et sociaux ambitieux.

Si le soutien financier de l'État et de l'Union européenne apparaît indispensable à la décarbonation de l'industrie, il est tout aussi essentiel d'évaluer les aides déjà versées. Ce bilan constitue un point de départ nécessaire pour évaluer et renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique.

01. Soutien public à la décarbonation de l'industrie : état des lieux et limites

Le soutien public à la décarbonation de l'industrie s'est d'abord concrétisé à travers le plan France Relance, avec une enveloppe d'un milliard d'euros mobilisée dès 2020. Par la suite, un des volets du plan France 2030 a pris le relais, avec une enveloppe initiale de 5,6 milliards d'euros[1]. Le président de la République avait annoncé un doublement de cette somme, mais cette promesse n'a finalement pas été tenue[2]. En octobre 2023, le gouvernement a revu ses engagements à la baisse, fixant l'enveloppe à 4,5 milliards d'euros. Cette instabilité dans les montants alloués a pu freiner certains industriels dans leurs décisions d'engagement, contribuant à un climat d'hésitation autour du lancement des projets de décarbonation.

Pour le moment, 1,54 milliard d'euros d'aides publiques ont été octroyés dans le cadre des aides au déploiement des solutions de décarbonation pour financer 368 projets de décarbonation[3].

1 Ministère de l'Economie des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique. (2023). *Transition écologique : une planification pour accélérer la décarbonation des sites industriels*.

2 Ici. (2022). *Décarbonation : Macron prêt à doubler l'aide à l'industrie à 10 milliards d'euros en échange d'un effort accru*.

3 Les Echos. (2025). « On va entrer dans le dur » : dans les coulisses de la décarbonation des usines françaises.

Cependant, le rapport de la Commission des finances du Sénat sur les aides à la décarbonation de l'industrie du plan France 2030[4] datant de 2024 a permis d'apporter un éclairage sur l'insuffisance des fonds mobilisés pour la décarbonation, qui s'élèvent désormais à 4,5 milliards, alors que la Direction Générale des Entreprises a chiffré un besoin de financement public à 22 milliards d'euros d'ici 2030 à la suite du travail de planification réalisé avec les industriels les plus émetteurs.

Depuis, le gouvernement a alloué une enveloppe supplémentaire de 1,55 milliard d'euros au budget 2025 pour la décarbonation de l'industrie. Parallèlement, l'ADEME[5] a lancé fin 2024 des appels à projets pour les sites les plus émetteurs et les projets intermédiaires, puis en avril 2025, d'autres dispositifs pour soutenir des initiatives de décarbonation plus légères et des démonstrateurs industriels bas-carbone.



4 Commission des finances du Sénat. (2024). Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur les aides à la décarbonation de l'industrie du plan France 2030.

5 Agence de la transition écologique

02. Bilan du soutien public aux 50 sites

En l'absence d'un registre centralisé des aides publiques et face à la multiplicité des dispositifs d'aides^[1], sources d'information et bases de données relatives aux aides à la décarbonation de l'industrie — souvent partielles ou peu lisibles — nous avons choisi de synthétiser dans le tableau ci-dessous les aides financières distribuées par l'ADEME aux entreprises depuis 2021, telles que publiées sur le site data.gouv.fr^[2].

Ces données portent principalement sur les subventions à la décarbonation accordées dans le cadre des plans France Relance et France 2030, mais ne correspondent pas nécessairement aux montants effectivement versés à ce jour. Elles ne sont ni exhaustives, ni représentatives de l'ensemble des dispositifs d'aide à la décarbonation : seules les aides attribuées par l'ADEME sont prises en compte, et l'analyse est réalisée au niveau des entreprises, sans permettre une lecture à l'échelle des sites industriels concernés.

Ce tableau n'inclut pas non plus d'autres formes importantes de soutien public, telles que :

- Le crédit d'impôt recherche,
- Les aides exceptionnelles versées pendant la crise du COVID,
- Les dispositifs de compensation des surcoûts énergétiques liés à la guerre en Ukraine,

¹ D'après la commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants, on dénombre près de 340 dispositifs d'aides publiques à la transition écologique des entreprises.

² <https://www.data.gouv.fr/datasets/les-aides-financieres-de-lademe-1/>

- Les aides à la recherche et développement (R&D) et à l'innovation,

- Les aides distribuées par l'agence de l'eau en soutien à des projets d'action contre la pollution de l'eau,

- La compensation des coûts indirects du carbone sur le prix de l'électricité, qui peut atteindre plusieurs millions d'euros pour les sites les plus électro-intensifs.

Ce tableau dresse un état des lieux des financements publics engagés à ce jour en faveur de la décarbonation industrielle, en précisant les montants alloués et les bénéficiaires concernés, depuis le lancement du plan des 50 sites, l'un des piliers de la stratégie nationale de décarbonation de l'industrie.





Bilan des aides à la décarbonation versées aux entreprises des 50 sites depuis 2021

Entreprise	Nature du projet	Montant de l'aide (en euros)	Date de versement
ALUMINIUM DUNKERQUE	Économie circulaire	277 420	2024-2027
	Efficacité énergétique	598 131	2024-2027
	Démonstrateur de captage de CO ₂	329 101	2025-2026
ARCELORMITTAL FRANCE	Efficacité énergétique	1 740 000	2021
	Économie circulaire	38 445	2024
	Technologie de rupture - Hydrogène	850 000 000	Projet en pause
	Efficacité énergétique	47 464	2024-2026
ARCELORMITTAL MEDITERRANEE	Économie circulaire, électrification	14 942 121	2021-2025
	Électrification	1 895 500	2023-2027
ARKEMA FRANCE	Substitution des énergies fossiles	891 000	2021-2026
	Réduction des rejets de N ₂ O et NOx	1 131 750	2021-2025
	Efficacité énergétique	719 219	2023-2026
	Économie circulaire	59 694	2022-2024
	Technologie de rupture	14 500 000	2023-2028
	Efficacité énergétique	10 000	2026
	Efficacité énergétique	4 380 000	2025-2028
CIMENTS CALCIA	Substitution des énergies fossiles	4 500 000	2022-2025
CRISTAL UNION	Substitution des énergies fossiles	1 575 000	2021-2026
	Efficacité énergétique	1 650 000	2022-2027
	Efficacité énergétique	1 450 000	2023-2028
	Efficacité énergétique	39 709	2024-2026
EQIOM	Efficacité énergétique	39 998 000	2023-2032
	Efficacité énergétique	2 000 000	2025-2027
FERROPEM	Électrification	43 275	2023-2026
	Électrification	36 395	2023-2026
HEIDELBERG MATERIALS FRANCE CIMENTS	Économie circulaire	4 081 050	2022-2029
	Produits bas-carbone	13 000 000	2022-2026
	Décarbonation d'un site industriel	9 000 000	2023-2029
	Décarbonation d'un site industriel	24 000 000	2022-2028
	Captage de CO ₂	42 000	2025
	Captage de CO ₂	36 000	2025
	Décarbonation d'un site industriel	4 000 000	2026-2033
HOLCIM	Utilisation du CO ₂	131 500	2022-2025
	Économie circulaire	39 690	2022-2025
IMERYS ALUMINATES	Technologie de rupture	7 121 518	2024-2031
LAFARGE CIMENTS	Stockage de CO ₂	64 710	2022-2023
	Produits bas-carbone	2 207 600	2022-2025
	Produits bas-carbone	8 590 400	2022-2026
	Efficacité énergétique	1 500 000	2022-2026
	Efficacité énergétique	10 500 000	2022-2027
	Substitution des énergies fossiles	396 360	2022-2026
LHOIST FRANCE OUEST	Substitution des énergies fossiles	4 075 000	2021-2030

Entreprise	Nature du projet	Montant de l'aide (en euros)	Date de versement
LYONDELL CHIMIE FRANCE	Efficacité énergétique	6 870 000	2026-2029
NOVACARB	Efficacité énergétique	1 699 300	2021-2025
	Efficacité énergétique	153 652	2023-2025
	Substitution des énergies fossiles	13 650	2024
ROQUETTE FRERES	Substitution des énergies fossiles	22 500	2021
	Électrification	9 000 000	2022-2027
	Substitution des énergies fossiles	1 274 400	2022
	Substitution des énergies fossiles	33 459 162	2024-2031
SAINT-GOBAIN PAM CANALISATION	Électrification	2 595 000	2021-2024
	Efficacité énergétique	2 400	2022
	Électrification	5 568 000	2022-2027
SOLVAY	Efficacité énergétique	59 880	2024-2026
TEREOS FRANCE	Efficacité énergétique	990 990	2021
	Efficacité énergétique	15 250	2023
	Électrification	2 366 003	2022-2026
	Électrification	1 899 530	2022-2026
	Efficacité énergétique	50 000	2024-2025
	Efficacité énergétique	12 600	2024-2026
	Efficacité énergétique	12 000 000	2025-2028
TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE	Efficacité énergétique	255 024	2021
	Électrification	2 565 233	2022-2027
	Électrification	2 265 430	2022-2027
TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE	Substitution des énergies fossiles	5 900 000	2021-2026
	Efficacité énergétique	1 000 000	2022-2025
	Efficacité énergétique	5 000 000	2025-2027
TRIMET	Efficacité énergétique	1 000 000	2022-2027
	Efficacité énergétique	41 950	2024
	Captage de CO ₂	315 652	2025-2026
VICAT	Produits bas-carbone	12 000	2021-2024
	Substitution des énergies fossiles	11 194 400	2022-2027
	Substitution des énergies fossiles	7 700 000	2023-2027
YARA FRANCE	Électrification	4 338 880	2022-2027
	Réduction des rejets de N ₂ O et NOx	4 232 250	2022-2025
	Efficacité énergétique	1 260 000	2024-2026



Outre les aides spécifiquement dédiées à la décarbonation, il convient de souligner que plusieurs grands groupes industriels figurent parmi les 100 premiers bénéficiaires du Plan national de relance et de résilience^[1] (PNRR), mis en œuvre dans le cadre du plan France Relance, et dont la publication est imposée par une exigence de transparence de l'Union européenne.

Les montants présentés ci-dessous ne sont pas exclusivement dédiés à la décarbonation et ils incluent les subventions France Relance déjà recensées dans le tableau des aides de l'ADEME à la page précédente. Néanmoins, ils offrent un éclairage utile sur l'ampleur des financements publics perçus par certains groupes industriels au titre du plan de relance :

- **Ciments Calcia : 46 000 000 euros**

- **Eqiom : 39 998 000 euros**

- **Vicat : 35 374 400 euros**

- **Lafarge ciments : 19 090 400 euros**

- **Roquette Frères : 15 372 000 euros**

- **ArcelorMittal Méditerranée : 14 942 121 euros**

Enfin, à l'échelle européenne, quatre projets de décarbonation industrielle ont été sélectionnés dans le cadre du Fonds européen pour l'innovation :

- **Le projet K6 d'Eqiom à Lumbres : 62.5 millions d'euros**

- **Le projet CalCC des Chaux et Dolomies du Boulonnais (Lhoist) : 25.2 millions d'euros**

- **Le projet eM-Rhône de Lafarge au Teil : 29.5 millions d'euros**

- **Le projet CarboClearTech de Lafarge à Martres-Tolosane : 120 millions d'euros**

¹ <https://www.economie.gouv.fr/plan-national-relance-resilience-pnrr>

RECOMMANDATIONS

3

UN PILOTAGE TRANSPARENT DU PLAN DES 50 SITES INDUSTRIELS LES PLUS ÉMETTEURS

Le travail mené dans le cadre de ce rapport permet de dresser un premier état des lieux de la dynamique de décarbonation de l'industrie, en particulier sur les 50 sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Il met en évidence plusieurs constats.

D'une part, la décarbonation progresse, notamment grâce au déploiement de leviers bien identifiés tels que l'efficacité énergétique ou le remplacement des énergies fossiles. L'État accompagne ce mouvement : plusieurs millions d'euros ont déjà été engagés pour soutenir ces transformations, dans le cadre notamment des plans France Relance et France 2030. On constate néanmoins que le projet de décarbonation du site ArcelorMittal à Dunkerque, projet le plus coûteux dédié au site industriel le plus émetteur de France, est en pause.

D'autre part, l'accès à l'information reste très inégal selon les industriels, et il est aujourd'hui impossible d'avoir une vision claire de l'efficacité réelle des aides publiques ou de l'avancement global du plan. Cette difficulté tient à deux causes majeures : d'une part, les projets étant encore en phase de déploiement, il est trop tôt pour évaluer les résultats ; d'autre part, il manque un véritable cadre de suivi et de pilotage transparent à l'échelle de l'État.

Ce déficit de transparence et de coordination a été souligné à plusieurs reprises, notamment par la commission des finances du Sénat dans son rapport sur les aides à la décarbonation de l'industrie du plan France 2030. Celle-ci rappelle la promesse faite par le Président de la République, en novembre 2022 devant les industriels, de mettre en place un suivi précis des

émissions passées, des engagements pris, et des progrès réalisés. À ce jour, cet engagement n'a pas été tenu.

L'exercice présenté dans ce rapport vise précisément à combler, autant que possible, ce manque de visibilité. En agrégeant les données disponibles, il tente de reconstituer une vision, certes encore morcelée, de la trajectoire de décarbonation à l'échelle de l'industrie.

Comme le recommande le Haut Conseil pour le Climat[1], il devient urgent de doter la stratégie gouvernementale industrielle d'un observatoire dédié aux 50 sites les plus émetteurs, qui permette un suivi transparent, site par site, tout en offrant une lecture globale des stratégies retenues par les filières, des leviers mobilisés et des montants d'aide publique mobilisés.

Un tel observatoire s'inscrirait naturellement dans une logique de planification industrielle et écologique, que nous appelons de nos vœux dans ce rapport.

03. Pour la transparence sur les aides aux entreprises

La problématique du manque de transparence sur les aides aux entreprises a été récemment mise en lumière par la commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants, dont les conclusions ont été publiées en

juillet[2]. L'un de ses constats majeurs concerne l'absence d'un tableau de bord centralisé permettant de tracer précisément les montants octroyés. Cette situation résulte de lacunes persistantes dans les obligations de transparence et la commission appelle ainsi à un véritable « choc de transparence » sur les données relatives à ces aides.

Si un registre existe au niveau européen pour certaines aides d'État, celui-ci reste incomplet : il ne couvre pour l'instant que les aides dépassant un certain seuil et exclut de nombreux dispositifs indirects comme les crédits d'impôt ou les exonérations fiscales.

En France, les estimations du montant total des aides publiques aux entreprises varient fortement, entre 112[3] et 223 milliards d'euros par an[4]. Un tel écart témoigne de l'incapacité actuelle, même pour l'État, à établir un chiffrage précis. Cette opacité structurelle empêche toute évaluation rigoureuse de la pertinence et l'efficacité des aides.

Ce déficit d'information ne nuit pas seulement aux institutions publiques : il entrave également le travail de la société civile. ONG, syndicats, chercheurs et journalistes ne peuvent ni identifier les gaspillages d'argent public, ni détecter d'éventuels conflits d'intérêts ou encore analyser l'éventuel accaparement des financements publics par certains groupes. Ils sont aussi dans l'incapacité de confronter les discours des grandes entreprises à la réalité des aides perçues et à leurs engagements, notamment en matière d'emploi ou de climat.

Or, le devoir de transparence sur les aides publiques s'enracine dans les principes républicains de souveraineté, de responsabilité du

1 Haut Conseil pour le Climat. (2025). *Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et à l'affaiblissement du pilotage. Rapport annuel 2025.*

2 Sénat. (2025). *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants.*

3 Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan. (2025). *Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ?*

4 Sénat. (2025). *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants.*

bon usage de l'argent public, d'égalité devant les charges publiques, et de publicité de l'action administrative. Chaque citoyen doit pouvoir savoir comment est utilisé son argent afin de juger, contester ou soutenir les choix politiques.

Enfin, la commission a relevé un point essentiel : les dirigeants d'entreprise auditionnés se sont majoritairement déclarés favorables à davantage de transparence sur les aides reçues. **Le principal blocage ne semble donc pas venir des entreprises elles-mêmes, mais plutôt d'un manque de volonté politique et de l'absence d'outils institutionnels adéquats.**

RECOMMANDATIONS

4 ETABLIR UN REGISTRE DES AIDES PUBLIQUES REÇUES PAR LES ENTREPRISES

Sur la base du constat fait par la commission d'enquête du Sénat sur l'opacité sur les aides aux entreprises, la recommandation de procéder à un « choc de transparence », et des difficultés rencontrées par les organisations de la société civile pour mener des contre-expertises leur permettant de proposer des mesures de politiques publiques adaptées, **il est plus qu'indispensable de pouvoir disposer d'un registre national, actualisé a minima une fois par an, listant toutes les aides publiques versées aux entreprises, précisant les montants engagés, reçus et leur utilisation.** Un tel registre doit être accompagné d'explications sur les différents dispositifs et programmes, pour en faciliter la compréhension par le grand public.

04. Contractualiser le soutien public aux entreprises

Ces derniers mois, l'actualité industrielle française a été marquée par les plans sociaux annoncés par ExxonMobil à Gravenchon ou encore ArcelorMittal. Ce dernier a annoncé en début d'année la suppression de plus de 600 postes, alors même que l'entreprise a bénéficié de 298 millions d'euros d'aides publiques en France en 2023^[1], ainsi que d'une aide d'État exceptionnelle de 850 millions d'euros pour soutenir un projet d'acier bas-carbone à Dunkerque (aide en suspens depuis l'annonce de la mise en pause du projet de décarbonation). Parallèlement à ces aides, ArcelorMittal a versé entre 2021 et 2024 12 milliards de dollars à ses actionnaires, sous forme de dividendes et de rachats d'actions^[2].

Face à ce décalage entre l'importance des soutiens financiers publics reçus et les choix stratégiques de ces entreprises, pour la plupart basés sur la recherche du profit à court terme, il apparaît nécessaire de conditionner ces aides à des engagements sociaux, économiques et environnementaux clairs et contraignants.

Conditionner les aides permettrait d'éviter les effets d'aubaine, en s'assurant que les entreprises ne profitent pas de financements publics tout en poursuivant des stratégies de restructuration, de délocalisation ou de réduction des emplois. **Cela garantirait également un retour concret sur investissement pour la société, à travers la création ou le maintien d'emplois, le renforcement des territoires industriels, le développement des compétences et la transition écologique.**

1 Donnée relevée de l'audition d'Alain Le Grix de la Salle, Président d'ArcelorMittal France, lors de son audition par la commission d'enquête sénatoriale sur les aides publiques aux entreprises le 27 mars 2025.

2 Steelwatch. (2025). *ArcelorMittal recule sur le climat tout en enrichissant ses actionnaires.*



Plus largement, un tel mécanisme renforcerait la cohérence des politiques publiques en évitant des contradictions apparentes, comme le fait de financer la décarbonation d'un site industriel tout en tolérant la suppression massive d'emplois sur d'autres sites du groupe. Il s'agirait également de rééquilibrer le rapport de force entre la puissance publique et des groupes industriels qui opèrent à l'échelle mondiale, souvent sans réel ancrage ni stratégie spécifique pour le pays et qui recourent au chantage à l'emploi pour influencer les décisions politiques. Rappelons que parmi les 50 sites les plus émetteurs, la majorité appartient à des entreprises multinationales.

Enfin, ce rééquilibrage est essentiel pour restaurer la confiance des citoyens quant à l'utilisation des fonds publics, en garantissant que ces ressources servent effectivement l'intérêt national et la société française.

RECOMMANDATIONS

5 CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES À DES CRITÈRES ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX AMBITIEUX

Il est indispensable d'instaurer des conditions précises sur l'ensemble des dispositifs de soutien aux entreprises, qu'il s'agisse de subventions, de garanties de prêts, de crédits d'impôt (notamment le crédit d'impôt recherche), de garanties à l'exportation ou encore de prises de participation publiques.

DES GARANTIES CLIMATIQUES

Pour être éligible à ces mécanismes, toute entreprise bénéficiaire devrait établir un bilan carbone complet, couvrant l'ensemble de ses émissions directes et indirectes. Elle devrait également se doter d'une stratégie climat ali-

gnée avec les objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone et la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. Enfin, cette stratégie devra s'accompagner d'un plan de transition structuré, incluant un programme d'investissement clairement identifié.

Pour les sites industriels les plus émetteurs, l'appel à projets « Grands projets industriels de décarbonation 2024 » a introduit un mécanisme de subvention annuelle proportionnelle à la quantité de CO₂ évitée l'année précédente. Ce dispositif incitatif, qui encourage les industriels à maintenir leurs efforts de décarbonation dans la durée, gagnerait à être étendu à d'autres appels à projets, voire intégré à l'ensemble des mécanismes de soutien à la décarbonation.

Outre un engagement sur l'atténuation de leurs émissions par les bénéficiaires des aides publiques, ceux-ci doivent également prouver que les projets financés sont compatibles avec un climat qui se réchaufferait au rythme prévu dans le Plan national d'adaptation au changement climatique[1] (PNACC).

DES GARANTIES EN TERMES DE DIALOGUE SOCIAL ET D'EMPLOI

Les conditions aux aides publiques représentent également un levier majeur pour garantir une transition écologique juste, c'est-à-dire « aussi juste et inclusive que possible pour tous les acteurs intéressés » et « sans laisser personne de côté » d'après l'Organisation internationale du travail[2]. En France, le code du travail a évolué pour intégrer ses principes notamment avec le cadre fixé par la loi climat et résilience, qui constitue une base minimale et doit désormais s'appliquer dans les faits : au niveau des entreprises, ainsi qu'au niveau des filières, la stratégie de décarbonation, et ses impacts sur l'emploi et les compétences doivent être anticipés pour les salariés et faire l'objet d'un dialogue social actif.

1 <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/adaptation-france-changement-climatique>

2 Organisation internationale du Travail. (2023). Conférence internationale du Travail - 111^e session.

Plus spécifiquement, les entreprises doivent, à travers cet exercice, rechercher des voies favorisant la conciliation de la planification écologique et de l'emploi (par exemple, dans certains cas, en envisageant des stratégies alternatives au modèle en place), et répondre aux enjeux d'accompagnement des salariés (formations pour les nouvelles compétences, accompagnement des transitions professionnelles si nécessaire).

Ainsi, on ne peut concevoir d'aide aux investissements de décarbonation sans anticipation ni engagement sur l'emploi. L'implication des parties prenantes concernées – et les salariés le sont au premier chef – constitue l'un des principes de base de la transition écologique juste, l'un des préalables à poser aux aides publiques à l'investissement. Or, elle demeure encore trop peu souvent constatée sur le terrain.

La transition écologique implique enfin de favoriser les « opportunités de travail décent ». Une attention doit donc être portée à la qualité des emplois proposés, ainsi qu'aux conditions de travail des salariés de l'industrie (en partant du respect nécessaire du droit du travail sur ce plan).

[+] Focus

Pour une transition écologique juste des emplois industriels, une mobilisation d'ensemble indispensable

Malgré un contexte économique difficile, la transition écologique peut s'accompagner d'un renouveau industriel et d'opportunités pour l'emploi. Les Rencontres de la Transition Industrielle^[1] organisées par l'ADEME, ou le débat organisé par le Réseau Action Climat sur le secteur de la

sidérurgie^[2] l'ont mis en perspective : les scénarios industriels ne sont pas écrits à l'avance. Suivant les hypothèses, suivant le cap que prendra l'industrie, les impacts sur l'emploi (au sens large, intégrant les filières amont, aval et interdépendantes des industries émettrices ici traitées) sont très différents.

Au-delà de l'entreprise, dans le cadre des stratégies de filière et d'une planification industrielle complète, il est donc indispensable de préciser avant arbitrage des aides publiques à la décarbonation, les scénarios d'impact sur l'emploi des stratégies industrielles associées, et d'intégrer le paramètre d'impact social parmi les critères de choix entre scénarios pour la politique industrielle, en transparence.

Il s'agit de porter des scénarios de développement industriel à impact écologique et social positif. C'est la première des conditions d'acceptabilité, celle qui minimise les pertes d'emplois industriels, qui évite les reconversions forcées dans le cadre – trop souvent connu – de plans de sauvegarde de l'emploi non anticipés.

La dimension territoriale et la diversité du tissu économique doivent être pleinement prises en compte dans cette approche, en soutenant en particulier les territoires les plus exposés et les plus fragiles, face à la transition nécessaire du tissu industriel. Le Fonds de transition juste européen constitue ainsi un levier essentiel, à renforcer. C'est un enjeu majeur, en particulier alors que se négocie le nouveau budget pluriannuel au niveau européen. Au niveau des entreprises, une attention doit être portée aux TPE-PME-ETI, et aux tissus de sous-traitance.

1 <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie/rencontres-transition-industrielle>

2 Réseau Action Climat. (2025). *Industrie sidérurgique : le Réseau Action Climat organise le débat et formule des propositions.*

GARANTIR UNE INDUSTRIE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

D'autres conditions méritent d'être explorées, pour assurer que l'aide publique ne soit pas détournée de sa finalité pour servir des intérêts privés, pour éviter les effets d'aubaine, et garantir l'emploi et le tissu économique local. **De telles conditions permettraient d'atténuer le déséquilibre de la politique industrielle actuelle reposant sur la socialisation du risque et la privatisation du profit.**

Ainsi, face au risque de délocalisation d'activités industrielles, la question du remboursement des aides perçues dans des situations de réorganisation et de délocalisation d'emplois mérite d'être posée. De même, il est nécessaire de débattre de la cohérence entre aides publiques reçues par les entreprises et leurs politiques de distribution de dividendes aux actionnaires. Les aides publiques doivent inciter les entreprises à réinvestir les bénéfices dégagés dans la R&D, la modernisation ou le développement des outils de production et la transition écologique. Ainsi, lorsqu'une entreprise reçoit des fonds publics, il convient d'envisager une interdiction temporaire ou des restrictions sur le versement de dividendes et/ou le rachat d'actions lorsque certaines conditions sont remplies.

Pour garantir la crédibilité et l'efficacité du conditionnement des aides publiques à des critères sociaux et écologiques, il est indispensable de renforcer les dispositifs de contrôle assurant leur suivi ainsi que l'application des sanctions en cas de non-respect des clauses des conventions de subvention. À ce jour, la répartition des rôles entre l'ADEME et la DGE[1] dans le suivi des projets subventionnés demeure insuffisamment claire. Il est indispensable de clarifier quel organisme est spécifiquement responsable du contrôle régulier du respect des conditions sociales et environnementales figurant dans les conventions de subvention, ainsi que de l'application de sanctions en cas de manquement.

Enfin, ce travail de contrôle doit impérativement s'accompagner d'un devoir de transparence. Le registre centralisé des aides publiques, tel que nous le proposons, devra inclure des informations sur les subventions arrivées à terme, celles ayant fait l'objet d'un remboursement, ainsi que sur les sanctions appliquées en cas de non-respect des conditions attachées aux aides.



© Bernd Dittrich / Unsplash

1 Direction générale des Entreprises



L'INDUSTRIE AU CENTRE DU JEU POLITIQUE

Sous la pression des exigences réglementaires nécessaires à l'atteinte des objectifs climatiques, et dans un contexte économique difficile pour certains secteurs, l'industrie a exercé une influence notable sur les décisions politiques de ces derniers mois. Si les revendications portent en grande partie sur la nécessité d'un soutien public à la transition et de mesures de protection commerciale, certains acteurs en ont profité pour pousser à l'assouplissement, voire au recul, de certaines normes environnementales, s'appuyant sur une stratégie de lobbying parfois dotée de budgets atteignant le million d'euros.

Ce moment illustre une tension claire : celle entre une vision court-termiste de maximisation du profit, visant à préserver des modèles industriels obsolètes, incompatibles avec la préservation du climat, de la biodiversité et, plus largement, des conditions de vie sur Terre, et une transformation plus ambitieuse vers un modèle décarboné, porteur de bénéfices environnementaux et de gains économiques et sociaux durables à long terme.

Face aux difficultés que traverse actuellement l'industrie européenne, certains acteurs industriels choisissent de suspendre, voire de remettre en question leurs engagements en matière de décarbonation. Cette attitude s'accompagne, dans plusieurs cas, de demandes explicites en faveur de mesures de protection commerciale mais également de « simplification » (qui masque dans bien des cas de la pure dérégulation) des réglementations du Pacte vert européen et de réglementations françaises. Une telle posture vise clairement à peser sur le débat politique et à influencer l'élaboration des politiques industrielles tant au niveau français qu'europpéen, utilisant notamment les échéances électorales comme moyen d'augmenter cette pression.

L'exemple emblématique de cette stratégie est celui d'ArcelorMittal, qui, en novembre dernier, a annoncé la mise en pause de l'ensemble de ses projets de décarbonation tant que le plan d'action européen pour les métaux et l'acier ne sera pas conforme aux attentes du groupe, ni implémenté^[1]. Depuis la publication du Pacte pour une industrie propre en février 2025, et du plan d'action pour les métaux et l'acier en mars 2025, qui reprennent largement des demandes de l'industriel, ArcelorMittal a malgré tout annoncé abandonner les plans de production d'acier vert pour ses deux sites allemands, malgré d'importants fonds publics mobilisés^[2].

Les représentants de l'industrie chimique, de leur côté, plaident pour une « pause » dans la trajectoire actuelle de décarbonation^[3]. Ils appellent notamment à reporter la suppression progressive des quotas gratuits du marché carbone européen, ce qui permettrait de différer l'impact économique attendu du prix du carbone sur les producteurs les plus émetteurs, jusqu'ici largement épargnés grâce à ces quotas, qui leur étaient attribués gratuitement pour limiter les risques de délocalisation vers

des pays moins contraints. Cette suppression progressive des quotas gratuits est prévue en parallèle de la mise en place progressive d'un nouveau mécanisme de protection de l'industrie européenne, la taxe carbone aux frontières. Ces acteurs cherchent ainsi à infléchir le contenu du futur plan d'action européen pour l'industrie chimique.

01. Un lobbying industriel de plus en plus présent

QU'ENTEND-ON PAR LOBBY ?

L'influence sur les décisions politiques et les processus d'élaboration des lois et normes est une pratique courante, qui fait partie de la vie démocratique. Elle permet un échange entre les représentants des différentes composantes de la société (entreprises, syndicats, ONG, collectivités, etc.) et les décideurs politiques. Cette influence est aussi appelée « **lobbying** » ou « **représentation d'intérêts** ». La définition française du lobbying ne fait pas la distinction entre les activités d'influence exercées pour défendre l'intérêt général – appelées plaidoyer, et le lobbying du secteur privé, défendant par définition des intérêts privés. Ainsi, les ONG sont considérées légalement comme des représentants d'intérêt, au même titre que les acteurs économiques.

En 2016, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II^[4], a instauré un répertoire numérique des représentants d'intérêts, placé sous le contrôle de la Haute Au-

1 ArcelorMittal. (2025). *ArcelorMittal Europe urges faster implementation of Steel and Metals Action Plan*.

2 Reuters. (2025). *ArcelorMittal drops plans for green steel in Germany due to high energy costs*.

3 L'Usine nouvelle. (2025). « *La chimie travaille sur une liste de mesures d'urgence à court terme avec France Chimie et le Cefic* » – Pierre Luzeau.

4 Cf. loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

torité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). Les représentants d'intérêts doivent s'inscrire à ce répertoire et y déclarer chaque année l'ensemble des actions d'influence entreprises en direction de décideurs publics.

Est qualifié de représentant d'intérêt une personne morale dont un dirigeant, un employé ou un membre exerce une activité de représentation d'intérêts ou une personne physique dans le cadre d'une activité professionnelle, dont l'activité principale ou régulière est d'influer sur la décision publique, notamment sur le contenu d'une loi ou d'un acte réglementaire en entrant en communication avec un responsable public[1]. Un décret précise les notions d'activités régulières ou principales.[2]

Si la création de la HATVP a permis une réelle avancée, elle n'a pas permis de rendre totalement transparente l'influence des lobbys sur la décision publique. Alors même que la HATVP s'apprête à hériter d'une nouvelle mission : encadrer les actions d'influence menées au nom de puissances étrangères. À partir du 1er juillet, un registre public devra recenser ces opérations[3]. En effet, plusieurs limites persistent.

D'une part, le peu de contrôle : la HATVP dispose de peu de moyens pour assurer les contrôles sur les déclarations[4]. En 2023, 15 633 fiches d'activités étaient publiées sur le répertoire et seulement 112 contrôles ont été menés[5] en 2024 dont 37 ciblant les déclarations annuelles. Ainsi, moins de 1 % des déclarations faites par les représentants d'intérêt font l'objet d'un contrôle. Le scandale récent impliquant Nestlé Waters a mis en lumière les conséquences de ce manque de contrôle : il a en effet révélé que plusieurs

échanges entre les représentants de l'acteur industriel et l'Élysée auraient eu lieu à ce sujet[6], sans être déclarés auprès de l'autorité.

En outre, l'autorité ne dispose d'aucun pouvoir de sanction : elle peut seulement notifier le manquement, mettre en demeure, mais doit signaler les absences de déclaration à la justice pour qu'une suite soit donnée. Dans son rapport d'activité, la HATVP propose d'être dotée d'un pouvoir propre de sanction administrative en cas de non-dépôt d'une déclaration d'activités et de moyens par un représentant d'intérêt. Parmi les 50 sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre, plusieurs inscrits dans le répertoire n'ont pas rempli leurs déclarations et n'ont pas été sanctionnés pour cela. Par exemple, l'industriel Solvay n'a pas déclaré ses activités de représentations d'intérêt sur la période de 2020 à 2023. Et Imerys n'a pas réalisé sa déclaration en 2024. Sans contrôles, il est en réalité très difficile d'avoir les chiffres d'investissement dans des activités de lobbying de la part de ces entreprises, dont les déclarations ne reflètent sans doute pas la réalité de leurs actions.

Enfin et surtout, si la transparence est nécessaire, elle n'est pas suffisante. En effet, en mettant sur un pied d'égalité tous les représentants d'intérêts au nom de la transparence, quels que soient les intérêts qu'ils défendent, ce système légitime le lobbying exercé par les acteurs économiques. Cela invite ainsi à penser qu'en fonction de l'actualité normative liée à leur secteur d'activité, des groupements professionnels ou industriels ne feraient que participer à des processus institutionnels de consultation pour « informer » les décideurs, au même titre que des associations, des syndicats, des experts ou de simples citoyens. Pourtant, il y a des conflits d'intérêts flagrants : alors que l'établissement des normes doit être guidé par l'intérêt général, les entreprises défendent leurs intérêts privés et ont tout intérêt à affaiblir, retarder voire

1 Cf. article 18-2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

2 Décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts

3 Cf. loi n° 2024-850 du 25 juillet 2024 visant à prévenir les ingérences étrangères en France

4 Le Monde. (2025). Jean Maia, président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique : « Nous avons besoin de plus de moyens, sans quoi c'est l'effectivité de nos contrôles qui s'en trouvera atteinte ».

5 HATVP. (2025). Rapport d'activité. Synthèse. 2024.

6 Transparency International France. (2025). Transparency France demande la publication de l'enquête de la HATVP sur le lobbying de Nestlé Waters et un examen de ses rendez-vous non déclarés avec l'Élysée.

empêcher de voir le jour toute législation qui viendrait réguler leurs activités ou leur imposer des obligations contraignantes. C'est pourquoi selon l'article 5.3 de la Convention de l'OMS sur la lutte anti-tabac les États sont tenus de veiller à ce que les politiques de santé publique ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, en évitant les interactions entre les lobbyistes du secteur et les décideurs politiques. S'inspirant de cet exemple, la campagne européenne « Fossil Free Politics », lancée en 2019, appelle à une exclusion des lobbies des énergies fossiles afin de protéger les politiques sur l'environnement et le climat.

QUELS MODES D'ACTION POUR QUELLE INFLUENCE ?

Derrière des acteurs majeurs de l'industrie française tels que TotalEnergies, ArcelorMittal ou Lafarge, se cache un réseau structuré et discret de lobbyistes professionnels. Leur influence, bien que rarement visible, est déterminante dans l'élaboration des politiques environnementales et industrielles. Ces lobbyistes combinent expertise administrative, réseaux étendus et moyens financiers considérables.

Le pantouflage ou le phénomène des portes tournantes désigne la circulation des hauts fonctionnaires entre postes publics et privés, qui facilite un accès privilégié aux décisionnaires. On peut citer ici l'exemple parlant de Jean-Claude Mallet, ancien conseiller de Jean-Yves Le Drian au ministère de la Défense puis au ministère des Affaires étrangères entre 2012 et 2019, devenu directeur des affaires publiques de TotalEnergies, assurant une liaison directe entre l'industriel et les sphères politiques. Ou encore Charles Hufnagel^[1], un ancien conseiller en communication de M. Alain Juppé, an-

cienn Ministre de la Défense puis Ministre des Affaires Étrangères et Européennes, qui, après son expérience publique, a rejoint Saint-Gobain en tant que directeur de la communication en 2016. Cette pratique, pourtant courante, a été mise en lumière encore récemment lorsque l'ancien ministre de l'Intérieur Christophe Castaner est devenu conseiller à la responsabilité sociétale des entreprises^[2] (RSE) de la marque d'ultra fast fashion Shein. Dans le contexte de l'examen au Sénat de la loi anti fast-fashion, les Amis de la Terre ainsi que l'Observatoire des Multinationales ont émis un signalement à la HATVP, visant de potentiels manquements aux obligations de transparence et de sincérité dans les reporting de Shein et de Christophe Castaner.^[3]

Le lobbying indirect : les industriels peuvent également pratiquer du lobbying indirect, via des groupements patronaux ou industriels comme BusinessEurope ou Hydrogen. Holcim a par exemple participé à des forums multi-parties prenantes, tels que le Forum ICM^[4], où l'entreprise a plaidé pour un cadre réglementaire flexible et soutenu par des financements dédiés pour le déploiement de technologies de décarbonation. Cette participation démontre l'implication active de Holcim dans les discussions politiques européennes sur la transition énergétique. En 2023, l'entreprise TotalEnergies a été intégrée à la délégation officielle française lors de la COP28,^[5] bénéficiant d'un accès privilégié aux espaces de réunions ministérielles, généralement réservés aux délégations étatiques.

2 Le Monde, 2025, *La nomination de Christophe Castaner chez Shein indigné les professionnels français de la mode*

3 Les Amis de la Terre France, *Lobbying contre la loi fast-fashion : signalement à la HATVP visant Shein et Christophe Castaner*

4 Plateforme annuelle de consultation lancée par la Commission européenne en 2021 et qui rassemble les institutions de l'UE, des représentants d'États membres, d'États tiers, des ONG, des acteurs industriels et du monde académique pour favoriser le déploiement des technologies de captage, utilisation et stockage du carbone (CCUS) à l'échelle européenne.

5 Médiapart, 2023, *COP28 : le gouvernement français a accordé à TotalEnergies un accès privilégié aux négociations*

1 Saint Gobain : nomination de Charles Hufnagel au sein de Groupe, 2016

Les consultants issus de cabinets de lobbying influents : certains industriels engagent des personnes chargées d'affaires publiques au sein de leur groupe (comme Imerys ou Yara) ou peuvent faire appel à des cabinets spécialisés de lobbying. Il s'agit de cabinets mandatés pour structurer les campagnes d'influence de groupes tels qu'ArcelorMittal, LafargeHolcim ou TotalEnergies et qui orchestrent les efforts de ces groupes pour influencer les réglementations industrielles et environnementales. Par exemple le cabinet Saper Vedere^[1] a accompagné Lhoist dans ses échanges avec des acteurs publics.

RECOMMANDATIONS

Bien qu'elle ait permis une réelle avancée sur la transparence de l'influence, la HATVP doit être réformée afin d'empêcher les contournements des obligations qu'elle impose. Nous portons ainsi les recommandations suivantes :

6 DOTER LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE D'UN POUVOIR DE SANCTION ADMINISTRATIVE

Comme évoqué ci-dessus, la portée des contrôles réalisés par la HATVP reste très limitée, car elle ne dispose pas de pouvoir de sanction propre et demeure assujettie à une action du parquet. Face à une justice encombrée, **doter la HATVP d'un pouvoir de sanction directe pour les manquements aux obligations administratives et déontologiques non-substantiels (sous-évaluation ou omission par exemple) permettrait d'accélérer les procédures pour mettre fin aux irrégularités, et donc de garantir une meilleure transparence des actions de lobbying.** Le député Jérémie

Iordanoff a déposé une proposition de loi dans ce sens, visant à renforcer la transparence de l'action des représentants d'intérêts^[2]. Il nous apparaît aussi essentiel d'augmenter les ressources financières allouées à cette autorité afin d'accroître le nombre de contrôles.

7 SUPPRIMER LE CRITÈRE DE L'INITIATIVE

Dans les différents critères existants pour être qualifié de représentant d'intérêt, nous recommandons de supprimer le critère de l'initiative. En effet, dans la définition actuelle, un échange à l'initiative d'un responsable public avec un représentant d'intérêt ne sera pas considéré comme une action de lobbying et n'aura pas à être répertorié alors que ces rencontres peuvent tout autant influencer sur les prises de décisions politiques. Nous demandons aussi plus de transparence sur les agendas des décideurs politiques.

8 RENFORCER LA PRÉCISION ET LA FRÉQUENCE DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

Aujourd'hui, les représentants d'intérêt doivent déclarer seulement de manière annuelle leurs actions d'influence et le contenu des déclarations manque de précisions. Par exemple, le représentant d'intérêt doit indiquer seulement le type de décisions (actes réglementaires, loi...) mais sans préciser le nom de la loi en question. Nous estimons qu'il est nécessaire de préciser ces informations, notamment le nombre et l'objet des réunions ainsi que la fonction du décideur rencontré, et d'augmenter la fréquence du reporting. En outre, l'obligation de reporting

1 HATVP, fiche Sapere Vedere

2 Proposition de loi visant à renforcer la transparence de l'action des représentants d'intérêts, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 juin 2025

porte seulement sur les actions d'influence au niveau national, alors même que certaines actions peuvent avoir pour but d'influencer la politique européenne ou encore internationale. Nous recommandons d'élargir les obligations de déclaration pour ces niveaux d'influence. De plus, sont concernées seulement les activités de « pur lobbying » comme les prises de contacts ou les rendez-vous. Nous recommandons un élargissement des activités prises en compte (financement d'études par exemple) ainsi que plus de précisions sur le contenu des décisions visées par le lobby (par exemple, rendre obligatoire la mention de la loi concernée, le cas échéant).

9 ÉLARGIR LES ACTEURS CONCERNÉS

La loi Sapin II propose une définition assez restrictive des représentants d'intérêts tout comme du responsable public. Par exemple, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État ou encore la Cour de cassation ne sont pas dans la liste des responsables publics alors même que des actions sont fréquemment menées pour influencer leurs décisions.

De même, les organisations syndicales de fonctionnaires, les associations d'élus ou encore les think tanks sont exclus de la définition de représentant d'intérêts. Ainsi, une étude financée par un think tank n'aura pas à être répertoriée sur le site de la HATVP, alors même que ces études ont vocation à influencer les décisions prises par les responsables politiques.

Nous recommandons de revoir ces différentes définitions afin d'inclure un plus large panel d'acteurs et garantir une meilleure transparence des activités de lobbying.



© ZhangQC / Unsplash



Parmi les 50 sites, qui a le plus dépensé dans le lobbying ?

Entreprise	Nombre d'actions de lobbying auprès des institutions nationales déclarées	Montant des dépenses en lobbying auprès des institutions nationales en 2024 (en euros)	Montant des dépenses en lobbying auprès des institutions de l'UE en 2024 (en euros)
TotalEnergies	47	> 2 000 000	Entre 3 et 3,5 millions
ArcelorMittal	7	Entre 400 000 et 500 000	Entre 1,25 et 1,5 millions
Ciments Calcia - Heidelberg	3	Entre 300 000 et 400 000	Entre 300 000 et 400 000 [1]
Saint-Gobain	6	Entre 300 000 et 400 000	Entre 400 000 et 500 000
Tereos France	21	Entre 300 000 et 400 000 [2]	Entre 25 000 et 50 000 [3]
Arkema France	5	Entre 300 000 et 400 000	Entre 200 000 et 300 000
Imerys	N'ont pas déclaré leurs actions de représentations d'intérêts pour 2024	Entre 300 000 et 400 000	Entre 100 000 et 200 000
Alsachimie	5	Entre 200 000 et 300 000	Entre 4 et 4,5 millions [4]
Roquette frères	5	Entre 200 000 et 300 000	Entre 50 000 et 100 000
Yara	18	Entre 100 000 et 200 000	Entre 1,5 et 1,75 millions
Lafarge - Holcim	9 [5]	Entre 100 000 et 200 000	Entre 400 000 et 500 000 [6]
EQIOM	17	Entre 100 000 et 200 000	Entre 25 000 et 50 000 [7]
Vicat	2	Entre 100 000 et 200 000	Entre 50 000 et 100 000 [8]
Trimet - Aluminium France	24	Entre 50 000 et 75 000	Entre 10 000 et 25 000
Aluminium Dunkerque	3	Entre 50 000 et 75 000	/
Cristal Union	4	Entre 25 000 et 50 000	/
Butachimie	0 [9]	0	Entre 4 et 4,5 millions [4]
Versalis France	/	/	Entre 1,25 et 1,5 millions [10]
Lyondell Chimie France	/	/	Entre 900 000 et 1 000 000 [11]
Naphtachimie	/	/	Entre 400 000 et 500 000 [12]
Lhoist	/[13]	/	Entre 400 000 et 500 000
Solvay	0 [9][14]	0	Entre 800 000 et 900 000 [8]
Novacarb - Humens	/	/	/
LAT Nitrogen	/	/	/

/ Non enregistré dans le répertoire de la HATVP ou le registre de l'UE

1 Données pour Heidelberg Materials

2 Montant déclaré pour la période allant du 01/04/2023 au 31/03/2025

3 Montant déclaré pour la période allant d'avril 2023 à mars 2024

4 Données pour BASF, maison-mère de Butachimie et Alsachimie

5 Activités et budget déclarés par Lafarge France

6 Activités et budget déclarés par LafargeHolcim

7 Données pour le groupe CRH dont Eciom est une filiale

8 Données pour 2023 en l'absence de données pour 2024

9 Aucune activité de représentation d'intérêts déclarée en 2024

10 Données pour Eni dont Versalis est une filiale

11 Données pour LYONDELLBASELL HOLDING

12 Données pour Ineos dont Naphtachimie est une filiale

13 Non enregistré au répertoire de la HATVP mais a mené des actions via le cabinet Saper Vedere, aucun montant renseigné

14 Solvay France n'a pas déclaré ses actions de représentations d'intérêts entre 2020 et 2023

Au total, les industriels les plus émetteurs ont déclaré en 2024 près de 6 millions d'euros de dépenses pour mener des actions de lobbying auprès des institutions et décideurs politiques français, dont près de 40 % proviennent de TotalEnergies (et de ses filiales) qui déclare employer 7,5 équivalent temps plein pour ses activités de lobbying.

Ces industriels ont déclaré près de 176 actions de lobbying au niveau français en 2024.

Parmi les 25 industriels, plusieurs ne sont pas enregistrés, 2 ont déclaré n'avoir mené « aucune activité en 2024 » et 2 n'ont pas respecté leur obligation de déclaration d'activité (Solvay pour la période 2020-2023 et Imerys en 2024).

LES LOBBIES À L'ASSAUT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Selon le média Politico^[1], en 2024 (tout comme en 2022 et 2023), l'organisation patronale du MEDEF^[2] est celle ayant mené le plus d'activités de lobbying, avec plus de 300 actions déclarées pour son compte — un nombre similaire aux années précédentes. L'organisation patronale déclare avoir dépensé en 2024 entre 2 750 000 et 3 000 000 d'euros, et a consacré plus de 8 Équivalents Temps Pleins (ETP) à cette activité.

Un lobbying renforcé notamment avec la création d'un « front économique » lancé en octobre dernier en plein débat sur le budget à l'Assemblée. Selon le président du MEDEF, ce nouveau lobby, composé d'une centaine de personnalités pro-patronales (comme le président d'honneur de Saint-Gobain), a pour objectif de « remettre de la rationalité dans le débat économique » et entend peser plus sur le terrain politique.

Ce renforcement des actions se reflète dans les dépenses du syndicat, **qui ont presque triplé en**

quatre ans. En 2020, le MEDEF n'avait dépensé « que » plus d'un million d'euros en activités de lobbying.

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM),^[3] fédération du secteur de l'industrie lourde, a dépensé en 2024 plus d'un 1,5 million d'euros en lobbying. Des dépenses en augmentation puisqu'il y a deux ans, la fédération dépensait moins d'un million en activités de lobbying.

L'augmentation des dépenses de ces différents représentants d'intérêts montre la pression de plus en plus forte qu'ils exercent auprès des décideurs, et in fine, sur la décision publique. Selon l'ONG Transparency International, les lobbys industriels ont un budget en moyenne 5 à 6 fois supérieur à celui des associations environnementales. Une pression qui se ressent au sein des textes et décisions gouvernementales, de plus en plus régressifs sur les questions environnementales et sociales.

En mars dernier, FNE et le Réseau Action Climat avaient pointé du doigt les méthodes de plus en plus offensives du MEDEF dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique. Le média Contexte avait révélé un projet de loi du MEDEF pour l'industrie, qui contenait 13 propositions mises en forme comme un texte gouvernemental clé en main, envoyé au gouvernement et faussement pré-signé par le Premier Ministre. Malgré cette entorse manifeste au processus législatif constitutionnel, le ministre de l'économie Eric Lombard^[4] avait déclaré que ces propositions étaient « excellentes » et proposé « d'en reprendre au moins la moitié ».

Assouplissement des règles liées au Zéro Artificialisation Nette (ZAN), accès facilité pour certains projets à la fameuse « raison impérieuse d'intérêt public majeur » (RIIPM, une des conditions pour obtenir une dérogation pour détruire une espèce protégée)... Certaines de ces propositions ont été reprises par des parlementaires de droite et du centre lors du pro-

1 Politico, 2025, *Lobbying en 2024 : une activité en baisse, sauf pour l'agriculture*

2 HATVP, fiche MEDEF

3 HATVP, fiche UIMM

4 BFM, 2025, *Éric Lombard suggère de reprendre la moitié des mesures d'une proposition de loi faite par le Medef*

jet de loi de simplification. Cette loi, adoptée à l'Assemblée nationale le 17 juin, est la triste illustration du lobbying croissant de certains industriels sur la décision politique. Au départ, ce projet de loi avait pour objectif de simplifier la vie des entreprises en supprimant les procédures administratives trop contraignantes. Dans le texte de départ, seul un article était jugé problématique par FNE. Puis les amendements de détricotage du droit environnemental se sont multipliés : suppression du passage des gros projets industriels en Commission Nationale du Débat Public (CNDP), suppression des zones à faibles émissions, etc. Le texte a été perçu par les lobbys industriels comme une opportunité de se libérer de certaines réglementations environnementales jugées trop contraignantes.

Le MEDEF mène aussi des actions de lobbying au niveau européen, où il tente d'imposer sa vision auprès des institutions. Cette influence s'est particulièrement illustrée lors des négociations sur la première directive Omnibus de simplification. Une étude de l'ONG Reclaim Finance[1] a analysé les demandes formulées dans une lettre signée par le MEDEF, la fédération des industries allemandes (le BDI) et la Confindustria, envoyée à la Commission Européenne. 70% d'entre elles ont été reprises dans la proposition législative présentée par la Commission. Aux côtés de l'Association française des entreprises privées (Afepe) et de France Industrie, l'organisation patronale a aussi critiqué l'objectif proposé par la Commission européenne de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 90 % d'ici 2040 par rapport à 1990, le jugeant trop prématuré et a proposé six chantiers alternatifs.

02. Sous la pression des industriels, la politique européenne se détourne des enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques

En février 2024, les représentants de l'industrie lourde européenne ont signé la Déclaration d'Anvers, un manifeste adressé à la Commission européenne pour élaborer rapidement un « Pacte industriel européen ». Les signataires réclament que la politique industrielle et la compétitivité soient érigées en priorités de la nouvelle mandature de la Commission et plaident pour une simplification de certaines réglementations du Pacte vert et l'accès à une énergie bas-carbone compétitive[2].

Cet appel a trouvé un écho dans le rapport commandé à Mario Draghi[3], intitulé « L'avenir de la compétitivité européenne » et remis en septembre 2024 à la Commission européenne. Il y exhorte l'Union Européenne à définir une véritable stratégie industrielle, permettant d'aligner les objectifs climatiques et économiques et insiste sur la nécessité d'un effort massif d'investissement mobilisant à la fois les capitaux publics et privés. Toutefois, le rapport a présenté à tort la législation environnementale comme un obstacle à la compétitivité[4], négligeant les bénéfices économiques à long terme d'une transition écologique équitable. Les demandes de la déclaration d'Anvers ont également été reprises dans les priorités politiques de la nouvelle Commission comme le prouvent les divers omnibus de simplification et le pacte pour une

1 Reclaim Finance, *EU Omnibus : nouveau terrain de jeu pour les lobbies*

2 <https://antwerp-declaration.eu/>

3 Mario Draghi. (2024). *The future of European competitiveness*.

4 Le Monde. (2024). *Les limites du rapport Draghi sur le décrochage économique de l'Union européenne*.

industrie propre : premières initiatives législatives du nouveau cycle européen.

Dans l'ensemble, l'industrie a fortement influencé la rédaction du rapport tandis que les organisations de la société civile en ont été écartées, excluant ainsi l'expertise impartiale et les préoccupations sociétales soulevées par les citoyens de l'UE[1]. Cette approche a conduit à une vision partielle des enjeux, au détriment des considérations sociales, environnementales et démocratiques.

Ainsi, le lobbying des industriels de l'industrie lourde a permis d'inscrire à l'agenda de la nouvelle Commission européenne un Pacte pour une industrie propre, combinant objectifs de décarbonation et de réindustrialisation, appuyé par de nouveaux mécanismes d'investissement et un soutien renforcé aux secteurs énérgo - et carbo-intensifs.

En effet, depuis la présentation du Pacte pour une industrie propre en février, la Commission européenne a déjà présenté plusieurs initiatives qui répondent explicitement aux préoccupations et demandes du secteur industriel :

- Quatre directives omnibus de simplification, dont la première vise à affaiblir les normes mises en œuvre dans le Pacte vert, avec notamment la simplification et le report des directives pour le reporting extra-financier (CSRD) et sur le devoir de vigilance des entreprises (CSDDD). Les règles relatives à l'application de la taxe carbone aux frontières feront aussi l'objet de simplification en attendant une éventuelle extension du périmètre d'application de celle-ci.

- Un nouveau cadre des aides d'État pour aider les États membres à soutenir plus facilement le développement de projets d'énergies vertes, et de technologies « bas-carbones » et de décarbonation de l'industrie grâce à des subventions, des garanties ou des aides à l'investissement.

- Le plan d'action pour l'acier et les métaux qui vise à renforcer la production européenne via des mesures de protection commerciale (contre le contournement de la taxe carbone aux frontières), à garantir une énergie bas-carbone abordable et à soutenir la circularité des métaux tout en favorisant les marchés publics pour les produits à faible empreinte carbone.

- Le plan pour renforcer l'industrie chimique de l'UE comporte également un volet de simplification sur les normes appliquées aux produits chimiques ainsi que des mesures de soutien à la production européenne et de défense commerciale.

Dans son dernier rapport, le Haut Conseil pour le Climat rappelle néanmoins que ces exigences de simplification et d'adaptation au contexte économique actuel réduisent de manière significative la portée des textes clefs à l'atteinte de la neutralité carbone. En outre, 240 chercheurs européens, principalement des économistes, se sont exprimés à l'occasion d'une tribune[2] sur le danger d'opposer réglementation et compétitivité, narratif issu de la rhétorique des lobbies des entreprises dont le modèle économique est menacé par les politiques de transition.

1 Corporate Europe Observatory. (2024). *Between the lines: corporate interest shapes the narrative over Draghi's Report.*

2 Euractiv. (2025). *La dérégulation n'aidera pas l'Europe à bâtir son autonomie stratégique.*

03. Pourquoi retarder la transition de l'industrie serait une erreur stratégique

Face à la tentation de ralentir la transition écologique de l'industrie dans un contexte économique incertain, il est crucial de rappeler pourquoi la décarbonation ne peut ni attendre, ni reculer.

L'INACTION COÛTERA CHER À L'INDUSTRIE

Les entreprises ne gagneront pas en compétitivité en échappant à la transition écologique nécessaire pour éviter les bouleversements écologiques qui menacent autant la société que leurs propres modèles d'affaires. En effet, cela a été démontré, **retarder la décarbonation c'est s'exposer à des coûts futurs bien plus élevés**. Le réchauffement climatique a déjà des impacts concrets — événements extrêmes, tensions sur les ressources, perturbations logistiques — qui fragilisent durablement les chaînes industrielles. Selon le Haut Conseil pour le Climat, l'industrie est particulièrement exposée aux risques liés à l'approvisionnement, à la chaleur, aux pénuries d'eau et aux inondations.

La recherche économique est unanime : le coût de l'inaction climatique sera massif. Des études estiment que, même dans les scénarios les plus prudents, le changement climatique pourrait entraîner une perte de 1 % à 3 % du PIB mondial d'ici 2050^[1] — et dépasser les 20 % d'ici 2100^[2] si aucune action n'est entreprise. D'autres projections, plus alarmantes, évaluent les pertes à

31 % du PIB mondial en 2050 et jusqu'à 52 % en 2100^[3] en cas de statu quo.

Selon le Climate Action Network Europe, l'atteinte de l'objectif européen de réduction des émissions de - 55 % d'ici à 2030 et la mise en oeuvre de la trajectoire de neutralité climatique à l'horizon 2040 pourraient générer des bénéfices économiques et sociétaux d'au moins 1 000 milliards d'euros à l'échelle de l'UE d'ici à 2030^[4].

La résilience de l'industrie dépend donc de sa capacité à anticiper et à s'adapter aux bouleversements climatiques à venir. **Mettre en pause la transition, c'est capitaliser sur une industrie vulnérable, incapable de faire face aux chocs futurs.**

CASSER LA DYNAMIQUE ACTUELLE, C'EST PÉNALISER LES INDUSTRIELS QUI ONT DÉJÀ INVESTI DANS LA TRANSITION

De nombreuses entreprises, y compris dans l'industrie lourde comme le montre ce rapport, ont engagé des investissements pour se mettre en conformité avec les exigences réglementaires (bilans carbone, reportings extra-financiers et anticipation de nouvelles normes environnementales) et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, suspendre ou reculer sur les réglementations environnementales à ce stade serait non seulement injuste, mais également profondément déstabilisant pour ces acteurs économiques qui ont pris de l'avance. Ce revirement introduirait une incertitude réglementaire majeure et durable, sapant la confiance nécessaire pour tout investissement industriel, alors même que la transition écologique exige de la visibilité et de la stabilité à long terme. **Un tel signal serait particulièrement contre-productif :**

1 Institut Avant-Garde. (2024). *À quoi doit ressembler une stratégie industrielle européenne ?*

2 Sénat. (2024). *Entreprises et climat : se mobiliser pour relever le défi de la compétitivité carbone.*

3 Institut Avant-Garde. (2024). *À quoi doit ressembler une stratégie industrielle européenne ?*

4 Climate Action Network Europe. (2024). *Paris Pact Payoff.*

en France et en Europe, il vaudrait alors mieux être à la traîne dans la transition écologique que de faire partie des entreprises les plus exemplaires et engagées.

LA PAUSE AUJOURD'HUI, C'EST UN MUR DEMAIN

Proposer une pause dans la décarbonation à moyen terme, tout en maintenant des objectifs à long terme est un aveu d'ignorance de la réalité implacable du réchauffement climatique et de son urgence : chaque tonne de CO₂ émise aujourd'hui s'accumule dans l'atmosphère rendant les objectifs de demain plus coûteux et difficiles à atteindre. Baisser l'ambition aujourd'hui c'est mécaniquement reporter l'effort qui sera alors plus brutal et coûteux et donc moins acceptable socialement.

LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE EST SOURCE DE BÉNÉFICES ET DE RÉSILIENCE À LONG TERME

La décarbonation de l'industrie, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique et matière, permet aux entreprises de réaliser des économies significatives en réduisant leur consommation d'énergie et de ressources. Ainsi, les projets de décarbonation de l'industrie française, s'ils aboutissent, pourraient générer 1 % de PIB supplémentaire d'ici 2030^[1].

De manière plus générale, une étude^[2] portant sur 2 000 entreprises mondiales révèle que seulement 10 % d'entre elles n'ont pas observé d'avantages liés à leur démarche de décarbonation. En revanche, 25 % ont rapporté des

bénéfices liés à la décarbonation de plus de 7 % de leurs revenus, principalement grâce à la réduction de leur consommation d'énergie et de matières premières et au fait de devoir acheter moins de crédits carbone grâce à la baisse des émissions.

D'après cette même étude, les entreprises du Brésil, de l'Inde et de la Chine sont en tête en ce qui concerne l'établissement de rapports complets sur les émissions, la fixation d'objectifs et la réduction des émissions conformément aux ambitions. Par conséquent, les industries françaises et européennes qui optent dès aujourd'hui pour des investissements dans la décarbonation seront celles qui seront le plus à même de faire face à cette concurrence internationale.

Dans un contexte géopolitique actuel marqué par l'instabilité, la décarbonation constitue également un enjeu majeur de souveraineté industrielle, permettant aux entreprises un meilleur contrôle sur leurs coûts et leurs délais de production. Au-delà des économies significatives qu'elle génère, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la sobriété en énergie permettent aux industriels de diminuer leur exposition à la volatilité des prix des énergies fossiles, renforçant ainsi leur résilience face aux futurs chocs économiques. De la même manière, l'économie circulaire et la réduction de la consommation de matières premières sont des leviers essentiels pour réduire la dépendance des entreprises aux importations.

CONCLUSION

La décarbonation reste donc un enjeu stratégique majeur dans la perspective d'une économie bas-carbone mondiale. Et contrairement aux crises économiques, la crise climatique s'inscrit dans la durée et exige un changement en profondeur des chaînes de valeur qui requiert un engagement pérenne et solide des entreprises.

1 Les Echos. (2025). *Décarbonation : les industriels entrent dans le dur du sujet.*

2 BCG. (2024). *Décarbonation des entreprises : aller plus loin est bon pour la planète et la performance financière.*

MÉTHODOLOGIE



Dans le contexte politique et économique instable actuel, il est nécessaire de préciser que ce rapport a été rédigé en juillet 2025.

→ Tableau des 50 sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre en 2024

Les données d'émissions présentées dans ce tableau proviennent des déclarations faites par les industriels dans le cadre du marché carbone européen (SEQE, ou EU-ETS en anglais), accessibles via le registre officiel du système d'échange de quotas^[1].

En l'absence de données disponibles pour l'année 2024 pour un site industriel, le montant des émissions de 2023 a été considéré. Pour cette édition, ce cas n'a été rencontré que pour le site Aluminium Dunkerque, ce qui explique l'évolution des émissions affichée de 0% entre 2023 et 2024.

Pour la première fois, les émissions des centrales de valorisation des gaz sidérurgiques DK6 (à Dunkerque) et CyCoFos (à Fos-sur-Mer) ont été intégrées au total des émissions des sites ArcelorMittal correspondants. Bien que ces installations soient déclarées au nom d'Engie, elles utilisent principalement des gaz sidérurgiques issus des sites d'ArcelorMittal — des gaz qui auraient été directement émis en l'absence de valorisation. Par ailleurs, ces centrales fournissent en électricité les sites dont elles valorisent les gaz.

À la demande de l'industriel, et pour plus de cohérence avec l'organisation de l'entreprise, trois sites ont été regroupés sous l'appellation « LyondellBasell Berre » : la compagnie pétrochimique de l'Aubette, le site Lyondell-Basell Services France et l'usine chimique de Berre.

Il convient de préciser que ce tableau recense les 50 sites industriels les plus émetteurs en 2024, qui ne correspondent pas nécessairement aux 50 sites inclus dans le plan national du même nom — ce dernier ayant été établi à partir des plus gros émetteurs au moment de son lancement. Par conséquent, certains des sites apparaissant dans le classement n'ont pas signé de contrat de transition écologique avec l'État.

Nous avons choisi de présenter l'évolution des émissions d'une année sur l'autre afin de l'analyser à la lumière des facteurs conjoncturels et structurels spécifiques à chaque année, indépendamment des efforts de décarbonation. L'évolution depuis 2019 est également affichée pour permettre une lecture de plus long terme, en prenant du recul sur les effets des différentes crises récentes — COVID-19, guerre en Ukraine, tensions énergétiques de l'hiver 2022, ou encore conflits commerciaux avec la Chine et les États-Unis. Ce recul permet d'apprécier les trajectoires d'émissions des sites, mais ce point de comparaison doit être manié avec précaution : l'année 2019 ne constitue pas nécessairement une année de référence représentative pour tous les sites étudiés.

1 <https://union-registry-data.ec.europa.eu/report/welcome>



Le bilan des aides publiques perçues par chaque site – où que les industriels sont susceptibles de percevoir à travers les dispositifs de Zones Industrielles Bas Carbone et le Fonds de transition juste – repose sur l'étude des annonces faites dans la presse ou par les industriels, ainsi que l'étude des aides déclarées dans les bases de données des aides de l'ADEME (France 2030 et aides distribuées depuis 2021) et le registre européen des aides d'État. Cependant, il est parfois difficile de tracer les sites bénéficiaires de certaines aides : à titre d'illustration, les aides peuvent être fléchées vers le siège social d'une entreprise mais bénéficier à un seul de ses sites de production. Ainsi, cette démarche de bilan des aides par site ne peut pas être qualifiée d'exhaustive ni robuste.

→ Bilan des aides publiques aux 50 sites

Les données du tableau bilan des aides aux 50 sites sont repris de la base de données des aides de l'ADEME depuis 2021[1]. Seules les aides concernant la décarbonation et la protection de l'environnement ont été considérées.

Les données concernant les aides distribuées dans le cadre du plan de relance ont été reprises du portail en ligne du plan[2].

1 <https://www.data.gouv.fr/datasets/les-aides-financieres-de-lademe-1/>

2 <https://www.economie.gouv.fr/plan-national-relance-resilience-pnrr/>

Enfin, les données relatives au fond innovation européen sont issues des données du dashboard officiel[3] du dispositif.

→ Bilan des activités de lobbying des 50 sites

Les données du tableau bilan des dépenses de lobbying des industriels des 50 sites au niveau français proviennent du répertoire des représentants d'intérêts sur le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie publique[4]. Au niveau européen, elles proviennent du site Lobby Facts[5], qui analyse les données issues du registre officiel de transparence de l'UE.

Seules les activités déclarées en 2024 ont été considérées. Pour la réalisation du calcul du montant global dépensé par les entreprises des 50 sites en activités de lobbying au niveau national, nous avons retenu la valeur moyenne des fourchettes déclarées des dépenses engagées pour plus de lisibilité.

3 https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs_digit_dashboard_mt/public/sense/app/6e4815c8-1f4c-4664-b9ca-8454f77d758d/sheet/bac47ac8-b5c7-4cd1-87ad-9f8d6d238eae/state/analysis

4 <https://www.hatvp.fr/le-repertoire/>

5 <https://www.lobbyfacts.eu/>

→ Réseau Action Climat

Mundo M,
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
01 48 58 83 92

reseauactionclimat.org

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International (CAN-I), réseau mondial de plus de 1300 ONG.

Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts.

**réseau
action
climat** france

→ France Nature Environnement

Oasis 21
2 Rue de la Clôture
75019 PARIS
09 88 19 55 80

fne.asso.fr

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 6 000 associations, présentes sur tout le territoire français, dans l'hexagone et les Outre-mer.

